

N° 22-03

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 11 Mars 2022**

OBJET : Débat des Orientations Budgétaires 2022 –

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 11 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité du 20 Décembre 2021
2. Orientations budgétaires 2022 : Budget Principal
3. Orientations budgétaires 2022 : Budget Annexe – CFME
4. Règlement Intérieur
5. Information sur l'évaluation de la candidature de la Martinique à l'UNESCO
6. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – C. EMMANUEL - Monsieur J-C. ECANVIL –

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis)-Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR(Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - -Mr E. GABRIEL(Marin) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS(Robert)- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr M. GOLBASAMY5Saint6Pierre) – Mr J. ELIZABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) -

→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mesdames F. CARIUS et N. LIMIER à Mme C. EMMANUEL

→ **Communes** : Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) et Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) à Mr J. MONFORT(Diamant) -

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABE – M-A RAVIN – L. BEAULIEU – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT -D. DINAL – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE

→ **Communes** : -Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr B. BABIN(Bellefontaine)- Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) -Mr J. DOMERGUE(François) –Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr L. OCCOLIER (Vaudin)

→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE(CACEM)

Absents excusés : Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mr F. ISMAIN (Bellefontaine) – Mr R. BRITHMER (Morne-Rouge) -

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 2311-1 et suivants et 5721-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** l'avis favorable du Bureau syndical élargi à la Commission des Finances réunit en séance le 04 Mars 2022 sur les orientations budgétaires 2022 à débattre en Comité syndical ;

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré ;
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical

Article 1

Prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires sur le Budget Principal et sur le Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique pour l'exercice 2022.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 11 Mars 2022

Le Président

Félix ISMAIN





RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Budget Principal Budget Annexe CFME

INTRODUCTION

CONTEXTE GENERAL

I. LES ELEMENTS DE CONTEXTE	6
A. La conjoncture économique	6
1) Le contexte économique mondial et au sein de la zone euro	6
2) Le contexte national et la loi de finances 2022	6
II. LE CONTEXTE DU PNRM	7
A. Les Audits	7
1) Audit financier	7
2) Audit et socio-organisationnel	8
B. Signature tardive de la Convention CTM du programme d'actions 2021	9
C. Un Budget Supplémentaire voté après la clôture des comptes en Trésorerie	9
D. Activités du PNRM en 2021	9

PERSPECTIVES 2022 - BUDGET PRINCIPAL

I. LES RESULTATS 2021	13
A. Le Budget Principal	13
B. Le Budget Annexe CFME	14
II. LES AGREGATS FINANCIERS	15
A. L'Épargne Brute ou Capacité d'Autofinancement	15
B. Le Fonds de Roulement (FDR)	15
E. Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	16
III. LES DEPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16
A. Les dépenses de fonctionnement	16
B. Les recettes de fonctionnement	17
IV. LES DEPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	18
A. Les dépenses d'investissement	18
B. Les recettes d'investissement	18

V. LA DETTE	19
VI. LA TRESORERIE	19
VII. LES ELEMENTS CONTEXTUELS INTERNES : LES RESSOURCES HUMAINES	20
A. Les Effectifs et la masse salariale	20
B. Le Régime Indemnitaire	21
C. Les avantages en nature et sociaux	22
D. Le temps de travail dans la collectivité	22

PERSPECTIVES 2022 - BUDGET PRINCIPAL

I. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA MANDATURE	23
A. Une nécessité de protéger une biodiversité naturelle et culturelle exceptionnelle	23
B. Une stratégie de développement à partir de cette diversité naturelle et culturelle	24
1) La connaissance de la biodiversité	24
2) La protection de la biodiversité	25
3) La valorisation de la biodiversité	25
4) L'aménagement des sites patrimoniaux	25
5) Le Développement Local à partir de notre patrimoine agroenvironnemental	26
6) L'animation du territoire au service du développement	26
C. Une politique sociale et financière au service de ce projet	27
II. LES NOUVELLES ACTIONS 2022	28
III. LE CADRAGE BUDGETAIRE 2022	37
A. Reprise de la gestion 2021 au Budget Primitif 2022	37
B. Une nécessaire évolution des sources de financement	37
1) Des Recettes de Fonctionnement insuffisantes	37
2) Des recettes d'investissement dépendantes du programme d'actions	38
B. Une maîtrise nécessaire des dépenses de fonctionnement	38
1) Les charges à caractère général	38
2) Les charges de personnel	38
1) Les charges de gestion courante	40
2) Les charges exceptionnelles	40
IV. LA STRUCTURE DE LA DETTE	40
V. L'EQUILIBRE FINANCIER	41

PERSPECTIVES 2022 - BUDGET ANNEXE

I. REPRISE DE LA GESTION 2021	43
II. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022	44
A. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels	44
B. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels	45
C. Chantier Territorial « Fleurissement des Centres Bourg »	46
D. CFME	46
E. EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET CFME 2022	48

INTRODUCTION

Monsieur le Président donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collèges,

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter les grandes orientations du prochain budget.

Ce débat ne donne lieu à aucun vote, mais une délibération en prend acte. Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel. Elle doit toutefois s'appuyer sur une note de synthèse permettant de présenter les grandes orientations du budget à venir.

C'est un acte préparatoire à l'examen du Budget apportant à l'organe délibérant un éclairage financier et budgétaire permettant de déterminer l'action politique dans le cadre de ses compétences légales et dans le respect de ses engagements.

La loi du 7 août 2015, portant « nouvelle organisation territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit explicitement le contenu du rapport d'orientation budgétaire pour garantir la transparence et la responsabilité financière des collectivités.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Il doit porter sur :

- ✓ Les orientations générales du Budget 2022 ;
- ✓ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- ✓ Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de subventions etc...
- ✓ Les engagements pluriannuels envisagés, basés sur les prévisions des dépenses et des recettes en matière de programmation d'investissement et les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- ✓ Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et le profil de l'encours de dette.
- ✓ L'évolution des effectifs, des dépenses de personnel (comportant notamment des éléments sur la rémunération et les avantages en nature), ainsi que la durée effective du travail.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Toutefois, le contexte sanitaire, économique et réglementaire ne peut être ignoré dans la définition des orientations budgétaires.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collèges, de bien vouloir prendre acte du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires, il doit être transmis au représentant de l'Etat, remis aux élus délégués et être rendu public.

LE CONTEXTE GENERAL

La préparation des orientations budgétaires de l'année 2022 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire maîtrisée dans les pays développés mais qui reste néanmoins d'actualité. Une perspective d'évolution favorable de sortie de crise dans les mois à venir semble envisageable. La Martinique n'a pas été épargnée sanitaire et économiquement.

La première partie de ce rapport est consacrée au contexte de construction du projet de budget 2022 à partir des données 2021 et la seconde partie analyse les grandes orientations budgétaires pour 2022 en matière de recettes et de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

I. Les éléments de contexte

A. La conjoncture économique

1) Le contexte économique mondial et au sein de la zone euro

Dans un contexte de crise sanitaire toujours aussi prégnant en 2021 avec le variant Omicron, l'économie mondiale a su retrouver une certaine santé grâce aux politiques budgétaires et monétaires sans précédent. Cet effort mené a néanmoins fortement accru considérablement le niveau de la dette des pays et le retour de l'inflation consécutif à la crise (le coût des matières premières s'est envolé) laisse présager un impact à terme sur les taux d'intérêt.

Par ailleurs, les répercussions de la menace Russe sur l'Ukraine entrainera une réponse des démocraties occidentales dont les conséquences auront des retombées économiques et financières inévitables. Néanmoins, les projections de la croissance mondiale devraient s'établir à 4.9% en 2022.

2) Le contexte national et la loi de finances 2022

Selon le rapport économique social et financier 2022, après un recul historiquement marqué de l'activité en 2020 (-8,0 %), l'économie française a rapidement et fortement rebondi. Les mesures d'urgence ont permis de préserver le pouvoir d'achat des ménages et la capacité productive de l'économie, alors que la mise en œuvre du plan France Relance soutient le rebond de l'activité. La croissance est attendue à 6 % en 2021 puis 4 % en 2022.

La Loi de Finances 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités.

En année électorale, elle s'inscrit vers une « normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes ». Le déficit public devrait, en effet, diminuer de l'ordre de 3,5 points de PIB, passant de -8,4 % en 2021 à -4,8% du PIB en 2022.

L'année 2022 est la dernière année de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui avait consacré la stabilité des concours financiers de l'Etat après des années de contribution des collectivités au redressement des finances publiques. Vont perdurer en 2022 :

- ✓ Les ultimes conséquences de la réforme fiscale : compensations de pertes de recettes, réforme des indicateurs financiers ;
- ✓ Le contexte sanitaire et ses mesures ;
- ✓ Le plan de relance : dotation de Soutien à l'Investissement Local exceptionnelle (LFR3 2020) : 950 M€
- ✓ Dotation régionale d'investissement : 600 M€
- ✓ Doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (de 10 à 20 millions d'euros) et rallonge de 350 millions d'euros pour les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ;
- ✓ Stabilité de la DGF globale. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale, au détriment des régions.

II. Le contexte du PNRM

Relativement épargnée en 2020 par la pandémie, mais le confinement imposé de mars à mai 2020 avait déjà ralenti les activités du PNRM sur les sites.

Puis en 2021, c'est le variant Delta qui a impacté fortement la Martinique entre juillet et août 2021 entraînant la fermeture des sites jusqu'à la fin de l'année.

C'est donc dans ce contexte très contraint sanitaire que la nouvelle mandature s'est installée le 4 août 2021 suite aux élections de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Afin d'avoir une vision globale éclairée de la situation du PNRM, la précédente mandature avait initié un audit financier et un audit socio-organisationnel. Les conclusions ayant été rendues en 2021, celles-ci seront prises en compte dans le cadre du présent rapport d'orientations budgétaires 2022.

A. Les Audits

Ces audits visent à obtenir un état des lieux précis du PNRM, de connaître les marges de manœuvre financière pour prioriser les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la charte mais aussi de tenir l'objectif de maîtrise des dépenses de personnel.

1) Audit financier

L'audit financier débuté en janvier 2021 et a porté sur une analyse rétrospective :

- ✓ L'évaluation budgétaire et financière ;
- ✓ L'analyse des pratiques et leur conformité ;
- ✓ L'analyse de l'adéquation des moyens financiers aux compétences à exercer et des politiques publiques à mettre en œuvre (spécificité des PNR et la Charte du PNRM) ;

L'identification des leviers d'action et préconisations pour redonner au PNRM les marges de manœuvre pour mettre en œuvre sa stratégie.

Les conclusions de l'audit ont été présentées au Comité Syndical du 16 juin 2021 par le Cabinet C5P dans lequel on pouvait relever les préconisations suivantes relative à l'analyse rétrospective de la situation financière :

1. *Repenser le système de conventionnement du programme d'actions avec la CTM ;*
2. *Nettoyer l'état de l'actif et l'état de subventions perçues ;*
3. *Mettre en place des engagements comptables permettant d'améliorer la comptabilité d'engagement et de mieux retracer les restes à réaliser ;*
4. *Apurer les Restes à Réaliser ;*
5. *Retrouver des marges de manœuvre pour améliorer la CAF et autofinancer les investissements récurrents, voire participer à des opérations spécifiques ;*
6. *Mettre en place des subventions pluriannuelles pour les opérations plus importantes ;*
7. *Veiller au respect de la Charte sur la ventilation entre le financement des dépenses récurrentes et le financement des programmes d'actions ;*
8. *Améliorer le pilotage et suivi du programme d'actions pour une meilleure exécution budgétaire.*

L'analyse rétrospective a permis de donner des clés de compréhension pour établir une analyse prospective donnant des leviers d'amélioration de la Capacité d'Autofinancement à moyen terme.

Le Cabinet C5P a remis l'analyse prospective le 2 mars 2022. Elle vous sera présentée dans le détail lors d'une prochaine réunion mais qui indique clairement qu'il conviendra :

- ✓ De revoir en termes de recettes, la réévaluation les dotations statutaires. Le niveau des charges étant actuellement supérieures à la dotation.
- ✓ D'avoir avec la CTM, principal contributaire, la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs pluriannuel.

2) Audit et socio-organisationnel

Cet audit devait permettre la compréhension d'une situation sociale particulière (histoire du parc, conflit social, climat social dégradé, contentieux juridiques en cours...) dans le but d'en tirer des enseignements correctifs pour l'avenir et prévenir les situations conflictuelles ;

Débuté le 21 janvier 2021, l'audit socio-organisationnel a porté sur :

- ✓ L'évaluation de l'organisation au sein de l'administration du PNRM, son histoire, les modes relationnels et collaboratifs ;
- ✓ L'évaluation de la structuration et du dimensionnement des directions, pôles et services ;
- ✓ L'analyse de l'adéquation des compétences internes au regard des compétences à exercer et des politiques publiques à mettre en œuvre (spécificité des PNR et la Charte du PNRM) ;
- ✓ L'accompagnement à la mise en place d'une nouvelle organisation et d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC).

L'audit s'est déroulé en plusieurs phases :

- ✓ Phase 1 : Diagnostic socio-organisation et fonctionnel du PNRM
- ✓ Phase 2 : Grands enseignements du diagnostic
- ✓ Phase 3 : Synthèse et chantiers d'amélioration identifiés
- ✓ Phase 4 : Restitution aux IRP le 23 juin 2021 et aux agents le 9 juillet 2021
- ✓ Phase 5 : Préconisations et Plan d'actions

Une restitution a été faite au cours du Comité Syndical du 16 juin 2021 aux élus du PNRM et le 12 juillet 2021 aux agents.

Les préconisations sont listées ci-dessous :

Chantiers	Actions à réaliser en priorité 1	Actions à réaliser en priorité 2
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser un séminaire de partage de la stratégie du mandat ▪ Définir chaque année une feuille route opérationnelle pour le PNRM déclinée par direction 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un tableau de bord de pilotage stratégique alimenté par un reporting des directions ▪ Evaluer la Charte annuellement ▪ Elaborer un projet d'administration issu d'un travail collaboratif
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revoir et clarifier l'organigramme et définir les grandes missions de chaque direction et services ▪ Organiser des réunions –mensuelles ou bimensuelles- par service / direction / projet / transverses ▪ Organiser des réunions de capitalisation ▪ (Re)définir clairement les procédures et les partager à l'ensemble des services ▪ Améliorer la fonction comptable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer et diffuser une newsletter régulière ▪ Transmettre à tous la planification des événements annuels à venir ▪ Former et outiller à la gestion de mode projet pour un fonctionnement plus horizontal et moins hiérarchique + prévoir des formations liées aux nouvelles missions des agents ▪ Créer des binômes pour mieux gérer les remplacements et la continuité du service public et définir les modalités de fonctionnement ▪ Améliorer la fonction achat : Mettre en place une politique d'achat pour les produits et services récurrents et une approche comparative des dépenses
Adéquation missions-moyens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un inventaire des moyens logistiques à disposition par fonction et définir si des moyens complémentaires doivent être fournis ▪ Clarifier la politique d'attribution des véhicules ▪ Cartographier l'allocation des moyens humains aux missions / activités réalisées ▪ Programmer annuellement les opérations d'entretien et de maintenance d'envergure + inscrire leurs réalisations sur le registre de passage 	

Chantiers	Actions à réaliser en priorité 1	Actions à réaliser en priorité 2
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier d'un point de vue juridique et RH le maintien des contrats précaires ▪ Relancer le chantier RIFSEEP ▪ (Re) mettre en place les entretiens individuels annuels avec un point d'étape intermédiaire ▪ Actualiser (voire formaliser) les fiches de postes ▪ Lancer le chantier GPEEC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une culture managériale commune dans le cadre d'une formation coaching ▪ Recenser les besoins en formation et identifier les formations adaptées ▪ Accélérer la programmation des visites médicales d'embauche ▪ Accompagner l'arrivée des nouveaux agents à leur prise de poste ▪ (Re)définir le processus de recrutement ▪ Mettre en place une politique et un parcours de carrière
Accompagnement au changement et QVT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une cellule d'écoute et d'accompagnement psychologique (psychologue du travail) ▪ Rédiger des « Accords de bonne conduite » du PNRM ▪ Participer activement au réseau de la Fédération des parcs régionaux et renouveler la signalétique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser des rencontres en dehors du parc en mode team-building ▪ Connaître collectivement les métiers du parc (élus et agents dans le cadre d'un temps dédié ▪ Réfléchir à une potentielle nouvelle organisation spatiale des bureaux du siège ▪ Favoriser une meilleure articulation des rôles et des fonctions entre Président et DGS

B. Signature tardive de la Convention CTM du programme d'actions 2021

Le conventionnement avec la CTM du programme d'actions 2021 d'un montant de 1 705 762.00 € en fonctionnement et 800 000.00 € en investissement est intervenu très tardivement au cours de l'année budgétaire, puisque la convention a été signée le 7 décembre 2021. Le PNRM a ordonnancé en 2021 en recettes de fonctionnement, 60 % du montant de la subvention soit 1 023 457.20 € puisque le programme d'actions a été réalisé par les services à hauteur de 62 % au 31/12/2021.

Compte tenu de la signature tardive de la convention, une demande de prolongation de 3 mois jusqu'au 31 mars 2022 a été sollicitée auprès de la CTM. Les dépenses de fonctionnement restants à réaliser sur la convention 2021 seront compensées par l'encaissement en 2022 des 40 % restant du solde.

C. Un Budget Supplémentaire voté après la clôture des comptes en Trésorerie

Le Budget Supplémentaire voté le 20 décembre 2021 n'a pas permis de passer toutes les écritures de remboursements des trop perçus sur les programmes d'actions car la Trésorerie avait clôturé le compte de gestion. Ces sommes feront l'objet d'une nouvelle inscription au Budget Primitif 2022.

D. Activités du PNRM en 2021

ANIMATION

Les activités de la Direction de l'Animation du Territoire de l'Éducation à l'environnement et la Culture ont fortement été impactées par la situation sanitaire à cause des périodes de couvre-feu et de confinement. Contrairement à l'année 2020 où a été possible de mettre en place des protocoles sanitaires extrêmement strictes dans le cadre de l'organisation de nos manifestations, le durcissement des mesures prises par les autorités sanitaires et préfectorales en 2021 ne nous ont laissé aucune latitude sur la mise en œuvre du programme.

BIODIVERSITE

Le développement de l'OMB s'est focalisé sur la création de la plateforme SIG et la conception de la mallette pédagogique sur la biodiversité. Des présentations, conférences et représentations dans les COPIL et groupes de travail régionaux et nationaux ont été effectuées.

Concernant le suivi des populations de chauves-souris de Martinique, les agents mobilisés ont poursuivi le comptage dans les gîtes ainsi que les médiations et sensibilisation auprès de la population. Une base de données a été structurée et analysée, permettant notamment la création d'un formulaire de saisie de données utilisable sur le terrain.

La **gestion des espaces naturels protégés** a été mise en œuvre sur les réserves naturelles et sites du Conservatoire du littoral avec notamment la réalisation de supports et d'animations pédagogiques (Muséographie de la Mangrove, visites virtuelles) et d'études d'amélioration des connaissances (Etude sur l'engoulement, suivi des mammifères marins), l'acquisition de matériel nautique et véhicules de terrain, le renforcement des moyens humains, la formation des agents (milieu marin, pilotage de drone), et la commande de balisage et de signalétique.

Dans le cadre du **projet Life BIODIV'OM** : le protocole de régulation des prédateurs du Moqueur gorge blanche a été testé durant 3 mois sur la réserve naturelle nationale de la Caravelle, permettant de capturer 138 individus, dont environ 60 % de rats (*Rattus rattus*) et 20 % de mangoustes (*Urva auropunctata*). Ces premiers résultats ont été présentés aux partenaires lors du séminaire technique qui s'est tenu en novembre à La Réunion. Parallèlement, une démarche participative a été animée sur le territoire, aboutissant à l'inscription d'une trentaine de bénévoles formés au sein de la « Brigade Moqueur ». Également, des actions de sensibilisation et des supports de valorisation des avancées du projet ont été réalisés (animations pédagogiques, vidéo, reportages, panneau d'information, etc.).

ECONOMIE DURABLE

L'année 2021 a été une année chaotique, marquée par la pandémie COVID 19 avec notamment les deux confinements successifs, et une crise sociale qui a bloqué le pays. La quasi-totalité des projets ont été lancés ou poursuivis certes, mais ont été réalisés en deçà des objectifs annuels de départ qui étaient affichés. Nous avons toutefois enregistré certaines avancées au niveau des différents programmes portés par la Direction de la Formation et du Développement Local (DFED).

Le projet OSAIN a eu des avancées significatives avec :

- L'installation du pôle caribéen de valorisation des plantes médicinales, dans la ville du Morne-Rouge, après validation du projet de convention par les élus en comité syndical.
- La traduction du guide pratique des plantes médicinales caribéennes en 10 langues à savoir : français, espagnol, anglais, créole haïtien, créole martiniquais, maya, papiamentu, garifuna, palenquero, créole guadeloupéen.

Le projet MYCONOVA est entré dans sa phase opérationnelle d'expérimentation de production de champignons comestibles. 3 variétés de champignons ont été testées, au cours de la mission du mycologue monsieur Jean RONDET au mois d'octobre 2021. Les résultats des tests de culture sont concluants et le développement d'une production de champignons comestibles a commencé.

Le programme Cochon créole, a été recentré, seulement 5 éleveurs engagés ont reçu un cheptel de parents, la convention cadre PNRM/INRAE a été élaborée, pour le suivi scientifique de la démarche jusqu'à la caractérisation.

Le programme de création d'une filière d'excellence pour le café Arabica Typica en Martinique, a été conforté par le déploiement du slogan Martinique terre de café avec l'arrivée de la Transat Jacques VABRES en Martinique, porté par le groupe JDE COFFEE. Un comité café a été mis en place. Une mission du CIRAD initiée par JDE COFFEE, a été réalisée en Martinique en vue du soutien de leur organisme COMMON GROUND au développement de la filière d'excellence. Un programme de réhabilitation des caféières existantes a été arrêté dans ce cadre. Avec le PNRM, Le café de Martinique était présent au Havre, et en Martinique. Une douzaine de jeunes s'engagent pour relancer la filière.

Le programme de la Marque « Valeur Marque Parc », n'a pas pu être déployé, les conditions évoquées ci-dessus n'ont pas permis de réouvrir les appels à candidature pour le miel, le manioc et l'agneau, le grand pique-nique du Parc n'a pas pu être organisé, les contrôles n'ont pas été mis en place. Toutefois deux journées de vente de produits patrimoniaux ont été organisées une pour l'agneau l'autre pour le cochon créole.

Le programme de l'apiculture, a été freiné puisque le rucher expérimental qui était installé dans la ville de Sainte-Anne a été déplacé. Le projet AMIEL'OR n'a pas été trop impacté : le prélèvement de 70 échantillons de pollens avec la contribution du Botaniste Michel DELBLOND sur l'ensemble du territoire a pu être réalisé. Au PARM, la stagiaire Laurine PONCHATEAU encadrée par l'ingénieur du PNRM, a constitué des lames de pollens, classées et digitalisées ces prélèvements serviront à une meilleure préservation et exploitation des données recueillies en vue de la caractérisation de nos miels.

Le projet de caractérisation d'une abeille locale se poursuit. Les nombreuses rencontres avec la profession apicole en présentiel et en visioconférence, a permis d'observer une grande adhésion des apiculteurs. Les résultats engrangés portent sur :

- La réactivation du réseau d'apiculteurs autour d'un projet structurant et collectif dont la finalité est de rationaliser le travail de l'apiculteur par la détermination de souches d'abeilles locales rustiques et performantes,
- La redynamisation de l'association ADAMAR,
- Le Diagnostic des besoins de la profession,
- La nouvelle mouture du projet API'TROPIC,
- Le déplacement du rucher de la SEA du fait des conditions de travail trop difficiles (accès au rucher),
- La transhumance du rucher à Fond Bourlet.

Le projet agroforesterie qui a démarré en 2021, a permis d'effectuer des recherches sur la pratique de ce système de production en Martinique dans le but de définir un modèle qui répondrait à la fois aux besoins alimentaires de la population et à la préservation de l'environnement par l'exigence de pratiques adaptées et respectueuses des milieux. Ces premiers travaux de recherches permettront la conceptualisation d'un projet expérimental viable et transférable. Pour ce faire, en plus du site de fond Bourlet qui servira de pépinière, un accord est passé avec un établissement d'enseignement agricole sur une parcelle identifiée et validée pour mener l'étude.

Une des réalisations de la mission tourisme et patrimoine, a été, à l'initiative de ses élus, de positionner « le bois flo » comme produit patrimonial à valoriser, et d'élaborer un canevas-type à renseigner pour l'acceptation de projets qui solliciteraient le soutien du PNRM du fait de sa dimension historique, patrimoniale et de son ancrage territorial.

Le dossier villes et villages fleuris n'a pas eu d'avancées significatives, il est à noter toutefois que le concours se ferait tous les deux ans et non tous les ans afin de permettre aux communes qui auraient à rectifier certains éléments de leur fleurissement après le passage du jury d'avoir le temps de réagir.

GESTION ET EQUIPEMENTS DES SITES

En ce qui concerne la DGES, l'activité de l'année 2021, dans ce contexte sensible et compliqué, n'a pas été épargnée.

Il est donc nécessaire de poser un constat initial quant au maintien remarquable de l'état général de propreté des sites, par les agents affectés à leurs entretiens, car, leur engagement a permis, lorsque cela a été possible, de réouvrir rapidement.

Ces agents malgré les différents confinements, sont restés mobilisés à leurs postes et ont su, maintenir les sites en « ordre de marche ». Un renforcement des effectifs, notamment pour le jardin d'Emeraude, s'avère cependant indispensable.

Leurs conditions de travail ont été améliorées par le remplacement de matériel arrivé en fin de vie (débrousailluse, souffleurs, EPI...) et l'amélioration sensible des espaces qui leur sont dédiés (locaux techniques au Château DUBUC, réhabilitation de serres à Emeraude).

Cette prise en compte constitue une première phase car de nombreux équipements des sites souffrent de maintenance à minima curative.

Certains travaux de sécurisation indispensables ont été entamés et d'autres ont répondu à des urgences pouvant porter atteintes à notre image (au château DUBUC : reprise de gardes corps menaçants ou insuffisants, rénovation des vitrines du micro musée, rénovation des éclairages...)

Par ailleurs, il a été question de reprendre certains « dossiers en panne » et de poursuivre des travaux ou études souffrant d'avancement effectif (muséographie et vivarium de la Maison de la Mangrove, purgerie du DUBUC, pavillon pédagogique du jardin d'Emeraude)

Le parc automobile dont le renforcement et la mutualisation se poursuit, a retrouvé un effectif lui permettant d'assurer une satisfaction moyenne. Des efforts de réaffirmation et d'optimisation restent encore à faire.

Le COVID et ses effets sont toujours d'actualité, cependant l'activité des sites est maintenue en mode « dégradé » dans l'attente du renforcement des effectifs du personnel d'accueil et de l'amélioration de leurs maintenances et attractivités.

FINANCES

Le service des Finances du PNRM a poursuivi en 2021 la procédure de dématérialisation des données comptables pour une meilleure efficacité mais également dans un souci de réduction du volume papier.

PES Marchés publics	Dématérialisation des flux des marchés publics entre le PNRM et la Trésorerie	Opérationnel juin 2021
PES ASAP	Dématérialisation des titres de recettes avec les collectivités publiques	Opérationnel juillet 2021
CHORUS PRO	Intégration directe des factures de Chorus Pro dans la base GFI	Opérationnel juillet 2021
Service Fait	Dématérialisation du service fait des factures	Opérationnel juillet 2021

Le volume des mandats et des titres s'inscrit dans la moyenne d'une année dite « normale » hors crise sanitaire.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget Principal - Nombre de mandats	2629	2068	1455	2037	1867	1508	1993
Budget Annexe CFME - Nombre de mandats	212	341	254	168	212	206	294
Sous total 1 - Nombre de mandats	2841	2409	1709	2205	2079	1714	2287
Budget Principal - Nombre de titres	367	323	288	482	504	215	395
Budget Annexe CFME - Nombre de titres	46	44	28	24	26	27	41
Sous total 2 - Nombre de titres	413	367	316	506	530	242	436
Total Mandats et titres	3254	2776	2025	2711	2609	1956	2723

RESSOURCES HUMAINES

Amélioration des outils SIRH au cours de l'année 2022 :

Gestion électronique des Documents RH	Amélioration du stockage des données RH	Opérationnel mars 2021
Portail agents	Nouveau portail des demandes d'absence et gestion des congés	Opérationnel juin 2021
DSN	Préparation du passage à la DSN au 01/01/2022	Phase test – juin 2021

BUDGET ANNEXE CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE L'ENVIRONNEMENT

La pandémie COVID 19 a laissé une trace indélébile au sein des différents Ateliers Chantiers d'Insertion, un des participants est décédé. Au-delà, les différents confinements ont perturbé le fonctionnement de ces ACI.

Les Equipements Professionnels Individuels n'ont pas pu être livrés à temps. Les cas contacts à répétition au sein des groupes imposaient la mise en isolement du groupe pendant 7 jours, sans compter la réticence des participants à faire les tests PCR avant la reprise, l'organisation de tests in situ avec des prestataires extérieurs n'a pas toujours été disponible, générant ainsi des retards par rapport à la date de reprise du travail.

Une période particulièrement pénible et sensible. Quatre opérations en parcours d'insertion ont été organisées :

- L'ACI « Valorisation des écarts de produits agricoles et économie circulaire » qui s'est achevée au 31 décembre 2022. Les 11 participants ont obtenu leur CAP.
- L'ACI « Elimination des Espèces Exotiques Envahissantes Végétales », 11 participants,
- L'ACI « Elimination des Espèces Exotiques Envahissantes Animales » 11 participants,
- Le Contrat Territorial de Fleurissement pour le fleurissement des entrées de bourg des communes de la Martinique. 15 participants,

Pour chacune de ces opérations, le volet formation 2021 a pu être mené. Les participants ont pu préparer et obtenir le CACES qui leur avait été proposé. Pour le chantier territorial de fleurissement le CACES sera préparé en 2022.

LA RETROSPECTIVE FINANCIERE

I. Les Résultats 2021

Pour les deux budgets, budget principal et budget annexe CFME, les comptes administratifs 2021 ont été clôturés en accord avec le compte de gestion 2021.

Section	Résultat Budget Annexe CFME - Année 2021						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2021	Résultat 2020	Résultat de clôture 2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	2 144 202,00 €	1 595 849,72 €	2 144 202,00 €	1 618 164,16 €	22 314,44 €	42 139,60 €	64 454,04 €
Investissement	178 251,00 €	24 905,05 €	178 251,00 €	54 316,54 €	29 411,49 €	104 733,22 €	134 144,71 €
Total cumulé	2 322 453,00 €	1 620 754,77 €	2 322 453,00 €	1 672 480,70 €	51 725,93 €	146 872,82 €	198 598,75 €

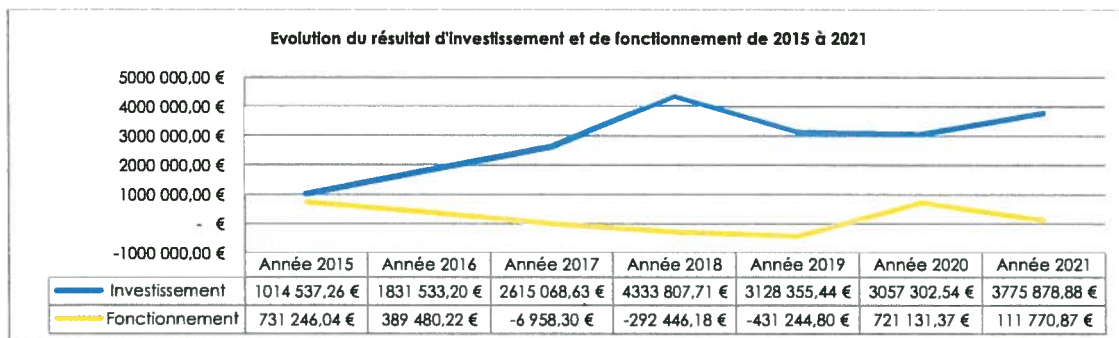
Section	Résultat Budget Principal - Année 2021						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2021	Résultat 2020	Résultat de clôture 2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	11 256 400,00 €	9 588 265,17 €	11 256 400,00 €	8 978 904,67 €	- 609 360,50 €	721 131,37 €	111 770,87 €
Investissement	9 390 000,00 €	2 793 307,26 €	9 390 000,00 €	3 511 883,60 €	718 576,34 €	3 057 302,54 €	3 775 878,88 €
Total cumulé	20 646 400,00 €	12 381 572,43 €	20 646 400,00 €	12 490 788,27 €	109 215,84 €	3 778 433,91 €	3 887 649,75 €

Section	Résultat Consolidé - Année 2021						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2021	Résultat 2020	Résultat de clôture 2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	13 400 602,00 €	11 184 114,89 €	13 400 602,00 €	10 597 068,83 €	- 587 046,06 €	763 270,97 €	176 224,91 €
Investissement	9 568 251,00 €	2 818 212,31 €	9 568 251,00 €	3 566 200,14 €	747 987,83 €	3 162 035,76 €	3 910 023,59 €
Total cumulé	22 968 853,00 €	14 002 327,20 €	22 968 853,00 €	14 163 268,97 €	160 941,77 €	3 925 306,73 €	4 086 248,50 €

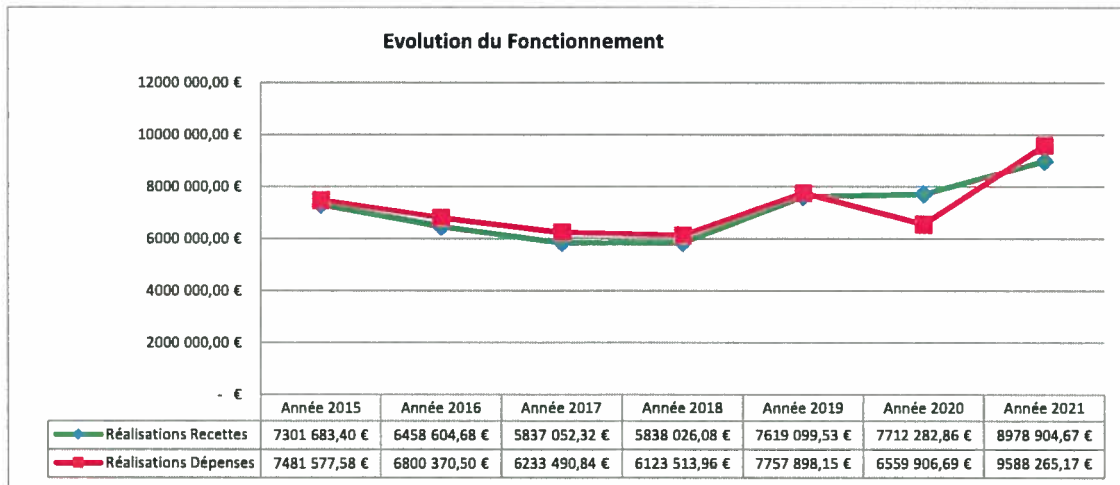
A. Le Budget Principal

Pour le Budget Principal, la section de fonctionnement dégage un résultat net négatif de **- 609 360.50 €** auquel vient s'ajouter le résultat positif de la gestion 2020 d'un montant de 721 131.37 € ce qui porte le résultat de clôture 2021 à **111 770.87 €**.

NB : Toutefois, ce résultat doit être interprété au regard des annulations de recettes qui n'ont pu être passées faute de crédits suffisants sur la nature comptable 6718 en dépenses de fonctionnement pour un montant total de 238 687.94 €. Le résultat de fonctionnement aurait dû être de - 126 917.07 €. Ces annulations seront prises en compte dans le cadre de la programmation budgétaire 2022.



Les recettes de fonctionnement ne couvrent pas les dépenses. C'est donc un effet ciseau qui est marqué en 2021 auquel il faudra accorder une attention particulière en 2022.

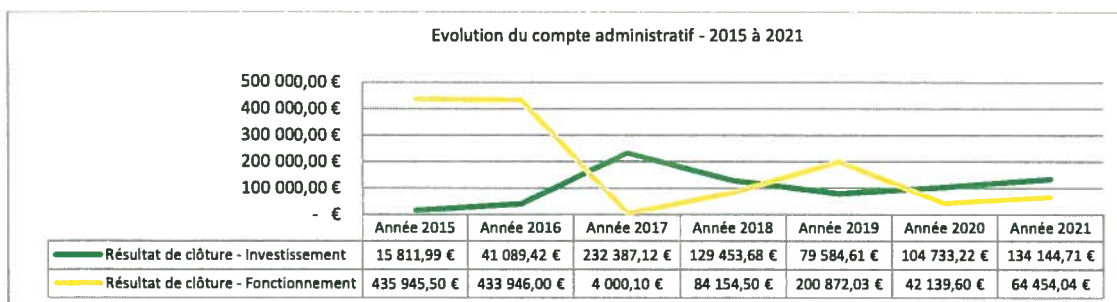


L'évolution des résultats et notamment celui du fonctionnement confirme que l'année 2020 était bien une année exceptionnelle et n'était pas l'amorce d'un inversement de tendance. Le résultat net 2021 d'un montant de - 609 360.50 € n'a jamais été aussi important depuis 2015. L'effet d'aubaine en 2020 de la reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement pour un montant de 375 442.36 € n'a pas été suffisant pour booster cette section qui reste d'une grande fragilité financière et où la marge de manœuvre est inexistante.

La signature tardive de la convention 2021 du programme d'actions avec la CTM a impliqué l'inscription en rattachement de 60 % recettes de fonctionnement liées à cette subvention CTM et évite à cette section un déficit trop important. Cependant, cela entraîne dans la gestion et l'exécution budgétaire une « cavalerie » faisant que le PNRM encasse partiellement les sommes l'année N et consomme les crédits en N+1. Il doit être mis un terme à ce décalage par une convention exécutoire au 1^{er} trimestre de l'année.

B. Le Budget Annexe CFME

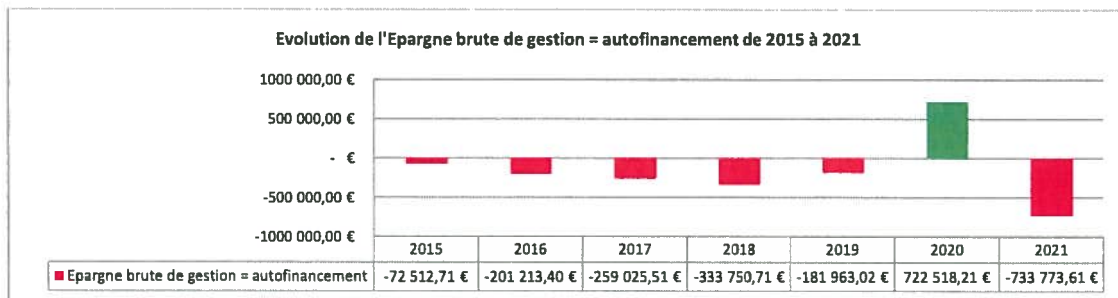
Pour les résultats du Budget Annexe CFME, la tendance est en légère progression mais pour le fonctionnement le montant est trop insuffisant pour permettre un reversement des charges communes sur le Budget Principal.



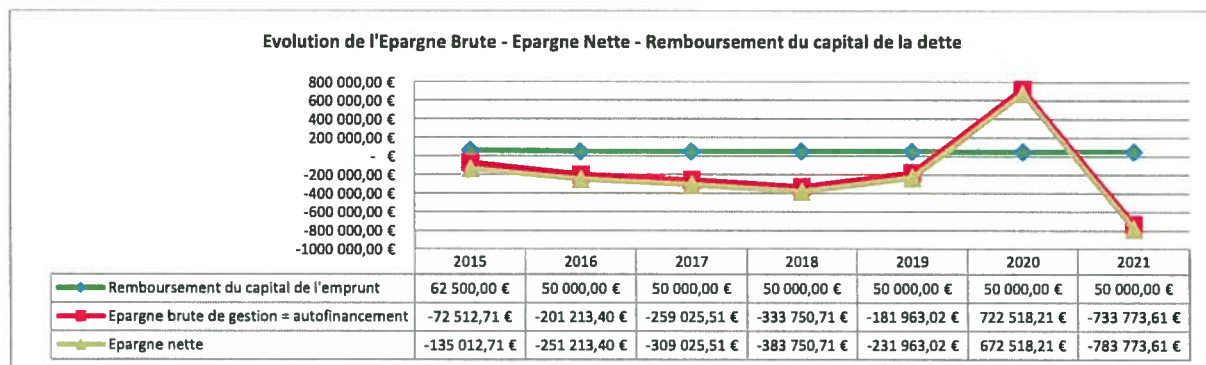
II. Les agrégats financiers

A. L'Épargne Brute ou Capacité d'Autofinancement

Pour le Budget Principal, l'amélioration de la CAF en 2020 était bien ponctuelle et l'année 2021 confirme la dégradation de la capacité d'autofinancement qui est structurelle depuis 2015. En 2021, la CAF n'a jamais été aussi dégradée. Il est donc urgent de trouver un nouveau souffle financier à ce Budget et trouver de nouvelles sources de financement.



L'épargne brute s'analyse comme le solde entre les recettes et les dépenses courantes permettant de rembourser le capital emprunté. En 2021, l'Épargne Brute ne couvre pas le remboursement de l'emprunt.



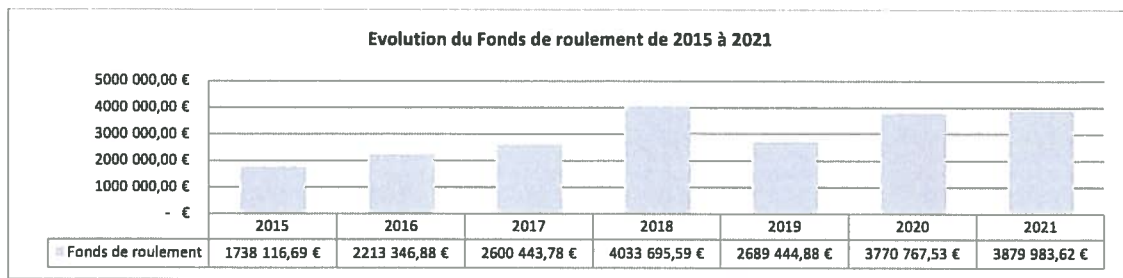
L'épargne nette est le solde, une fois le remboursement de la dette couvert, permettant d'autofinancer les investissements.

B. Le Fonds de Roulement (FDR)

Le Fonds de Roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations, réserves, subventions, emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisations).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que le PNRM a dégagé au cours du temps.

Le Fonds de Roulement (FDR) permet de couvrir le décalage entre encaissements de recettes et paiement de dépenses.

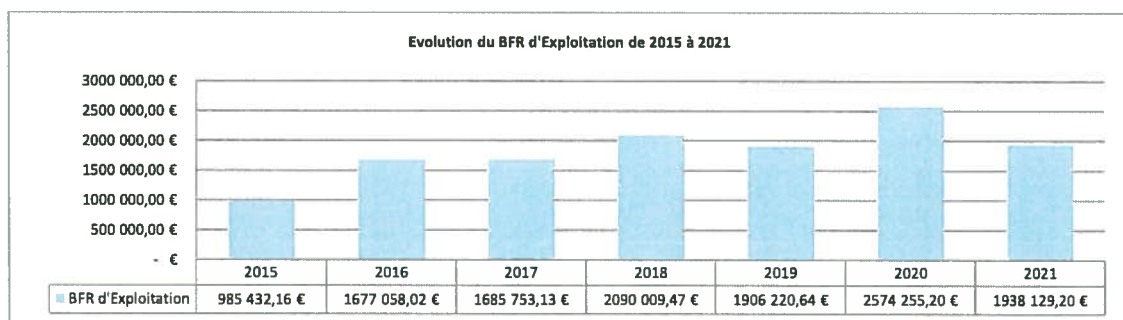


Le Fonds de Roulement (FDR) qui correspond aux excédents cumulés des années antérieures passe de 3 770 767.53 en 2020 à 3 879 983.62 € en 2021 soit une augmentation de 3%. L'apurement des projets en portefeuille doit être une priorité en 2022.

E. Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus les stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée non encaissée, génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette non encore payée vient diminuer ce besoin de financement. Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

En 2021, le BFR s'établit à 1 938 129.20 € et c'est amélioré et retrouve le niveau de 2019. Il n'en demeure pas moins, que le BFR reste élevé.



III. Les dépenses et les recettes de Fonctionnement

A. Les dépenses de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
O11	2 128 737,29 €	1 809 521,62 €	1 356 108,13 €	1 352 431,88 €	2 325 820,65 €	1 738 187,43 €	2 494 366,00 €
O12	4 911 366,36 €	4 593 645,85 €	4 499 533,57 €	3 944 438,72 €	4 073 815,38 €	4 190 181,08 €	4 472 872,15 €
63 Impôts et taxes	7 295,37 €	13 220,41 €	16 829,00 €	7 667,70 €	19 348,56 €	24 390,00 €	11 264,00 €
65 Charges de gestion courante	207 036,29 €	166 558,89 €	200 802,29 €	250 271,18 €	96 939,45 €	146 884,02 €	326 064,39 €
66 Charges financières	26 521,88 €	32 554,37 €	20 600,29 €	15 671,31 €	13 606,88 €	11 761,88 €	9 916,88 €
67 Charges exceptionnelles	93 238,92 €	44 316,94 €	2 204,55 €	398 743,78 €	1 068 979,41 €	300 365,66 €	178 921,13 €
Dépenses réelles de fonctionnement	7 374 196,11 €	6 659 818,08 €	6 096 077,83 €	5 969 224,57 €	7 598 510,33 €	6 411 770,07 €	7 493 404,55 €

Ce sont les charges de personnel en augmentation de 6 % entre 2020 et 2021 qui représentent 60 % dépenses réelles de fonctionnement et constituent la charge principale des dépenses de fonctionnement avec les charges à caractère général 33%.

Les charges à caractère général enregistrent une hausse de 43% par rapport à 2020 mais restent relativement constantes. Une progression importante a été relevée sur certains postes notamment sur les Fournitures de petit équipement (60632), autres matières et fournitures (6068), entretien des bâtiments (615221), réparations d'autre biens mobiliers (61558), études et recherches (611), prestations diverses (6228), diverses actions de communication et d'animation (6238).

La part de ces charges pour le programme d'actions est de 87 % et 13 % pour les dépenses d'Administration Générale.

Les charges exceptionnelles sont composées à 93% d'annulation d'écritures de rattachement de recettes pour lesquelles les sommes ne seront pas encaissées car les actions étaient en sous réalisation. Ces actions ayant fait l'objet d'avance et d'acompte surévalués. Afin de simplifier le règlement du trop-perçu que le PNRM détient envers la CTM, et l'ODE, les parties ont souhaité compenser entre elles, les dettes et créances résultant des opérations effectuées entre elles. Ainsi, pour éteindre la dette, le PNRM a procédé sur l'exercice 2021 à une écriture comptable d'annulation par émission de mandat et titre pour un montant total de 165 781,53 €.

Le montant des restes à réaliser est de 649 179.06 €.

B. Les recettes de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
013 Atténuation de charges	164 956,82 €	139 750,09 €	47 189,18 €	13 308,25 €	8 593,36 €	8 409,48 €	18 731,63 €
70 Produits de service	982 430,04 €	241 291,25 €	476 476,40 €	108 576,74 €	65 528,40 €	10 521,60 €	1 810,80 €
74 Dotations, subventions et participation	6 127 612,64 €	6 074 058,25 €	5 305 564,02 €	5 484 720,27 €	7 328 003,15 €	7 101 904,10 €	6 719 185,98 €
75 Produits de gestion courante					1,26 €	1,58 €	2 693,47 €
77 Produits exceptionnels	26 683,90 €	3 505,09 €	7 822,72 €	28 868,60 €	14 421,14 €	13 451,52 €	17 209,06 €
Recettes réelles de fonctionnement	7 301 683,40 €	6 458 604,68 €	5 837 052,32 €	5 635 473,86 €	7 416 547,31 €	7 134 288,28 €	6 759 630,94 €

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 90 % du budget prévisionnel pour les recettes qui relèvent de l'administration générale et à 63 % pour les recettes qui relèvent des programmes d'actions. L'ensemble des recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 80 %.

Les recettes fixes s'établissent à 4 009 112.70 € pour 2021 (Dotation Statutaire, Dotation Ex-FMOTSI, Cotisation des membres et Fonctionnement des Réserves Naturelles).

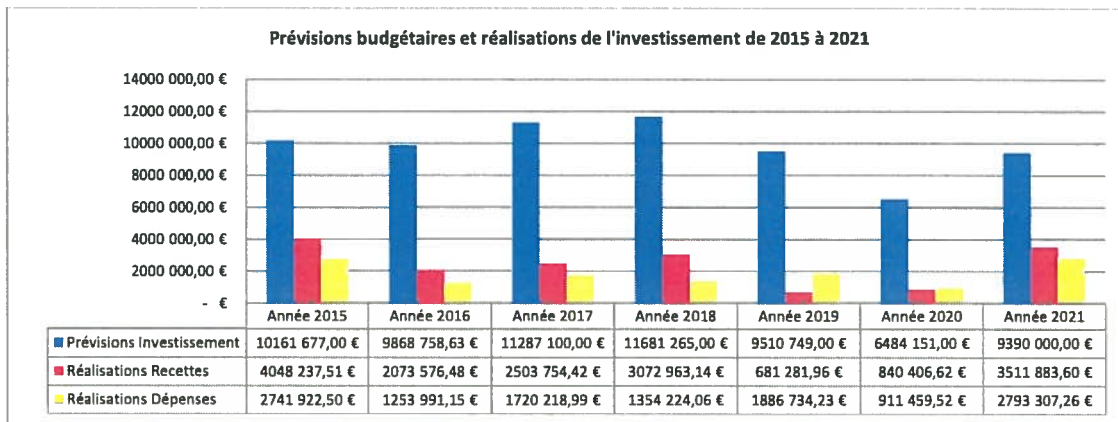
Le montant des recettes rattachées s'élève à 2 477 021.55 € soit 36 % du montant des recettes.

Les recettes CTM représentent 74 % des recettes réelles et 9% pour les recettes européennes. Cela confirme que la CTM reste le financeur principal de ce budget.

Le montant des restes à réaliser s'établit à 682 304.80 € et sont constitués uniquement du solde de la subvention CTM 2021.

NB : Les recettes d'ordre relative à la quote part de la subvention d'investissement virée au résultat sont en cours de d'apurement avec les services de la Trésorerie et ont permis d'abonder les recettes de fonctionnement de 341 430.91 € en 2021. Ce travail se poursuivra en 2022 avec la reprise des subventions figurant à la nature comptable 1312 (Subvention CTM).

IV. Les dépenses et les recettes d'investissement



Depuis plusieurs années, cette section enregistre un faible pourcentage structurel de réalisations par rapport à la prévision budgétaire.

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement consacrées essentiellement aux programmes d'actions a du mal à trouver un rythme de dépenses. La crise sanitaire en 2020 n'a pas arrangé les choses. En 2020, la réalisation déjà très faible du programme d'actions 17% s'écroule complètement en 2021. Les dépenses d'investissement tombent à 8% des dépenses réelles.

On peut donc s'interroger sur la légitimité de solliciter des enveloppes annuelles d'investissement lorsque la mise en œuvre des dépenses est aussi faible.

Les restes à réaliser s'élèvent à 460 946,79 €.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions d'équipement		319 276,08 €			9 971,15 €		
Immobilisations incorporelles	266 142,44 €	150 099,41 €	132 869,44 €	179 110,48 €	186 169,11 €	14 765,34 €	156 290,56 €
Immobilisation corporelles (dont travaux)	2 409 461,66 €	734 615,66 €	1 537 349,55 €	922 561,36 €	1 438 041,75 €	205 089,28 €	359 628,25 €
Immobilisation en cours	3 818,40 €					63 610,32 €	
Dépenses totales d'équipement	2 679 422,50 €	1 203 991,15 €	1 670 218,99 €	1 101 671,84 €	1 634 182,01 €	283 464,94 €	515 918,81 €

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de 21 % des recettes réelles d'investissement.

100 % des recettes encaissées sont des recettes CTM uniquement. 32% sont relatifs aux versements de dossiers de solde et 68 % au versement de l'avance 2020 et 2021.

Le FCTVA reste faible en 2021 avec un montant de 15 708,00 €.

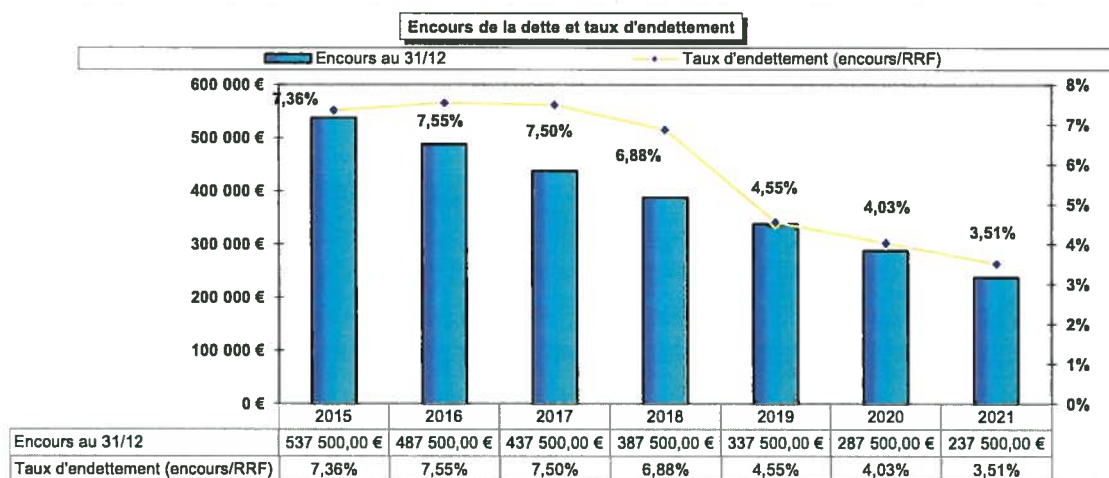
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
FCTVA	280 616,00 €	191 474,00 €	354 064,00 €	118 317,00 €	24 310,00 €		15 708,00 €
Subventions Etat	120 211,40 €	18 785,00 €	44 123,21 €			6 520,00 €	
Subventions CTM	1 641 607,35 €	1 481 170,71 €	1 848 311,12 €	2 748 846,75 €	93 975,30 €	665 250,00 €	1 393 200,26 €
Subventions Europe	1 606 643,54 €	189 004,96 €	86 173,08 €				
Subventions Autres communes		50 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		20 500,00 €	
Subventions établissements nationaux			23 670,00 €	41 510,00 €			
Subventions Autres CTM					398 024,70 €		
Immobilisations corporelles					5 584,14 €		
Recettes propres d'investissement	3 649 078,29 €	1 930 434,67 €	2 366 341,41 €	2 918 673,75 €	521 894,14 €	692 270,00 €	1 408 908,26 €

Les restes à réaliser s'établissent à 1 318 882,48 € dont 953 738,81 € de recettes CTM soit 72%.

NB : Les opérations d'ordre ont été élevées en 2021 en raison de la régularisation de l'actif à pour 1 877 842.82 € et abonde de manière pléthorique les recettes d'investissement. Les Amortissements pratiqués s'élèvent à 217 017.80 €.

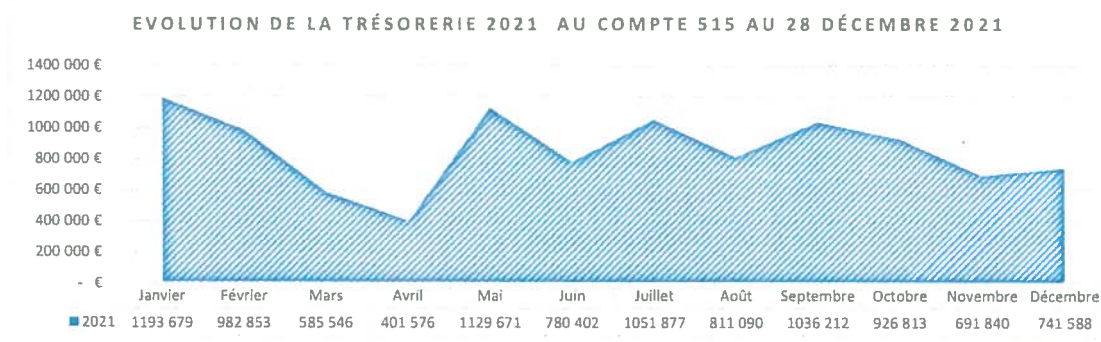
V. La Dette

En septembre 2011, le PNRM a contracté un emprunt de 750 000.00 € à un taux fixe de 3.69 % (indexé sur de l'Euribor) sur une durée de 15 ans auprès de la BPCE International et Outre-Mer. Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû s'élevait à 287 500.00 €. La dernière échéance est prévue le 30/09/2026. Le capital restant dû au 31/12/2021 est de 237 500.00 €. L'encours de la dette poursuit sa baisse et le taux d'endettement s'établit à 3.51 %. Le PNRM est donc très peu endetté.



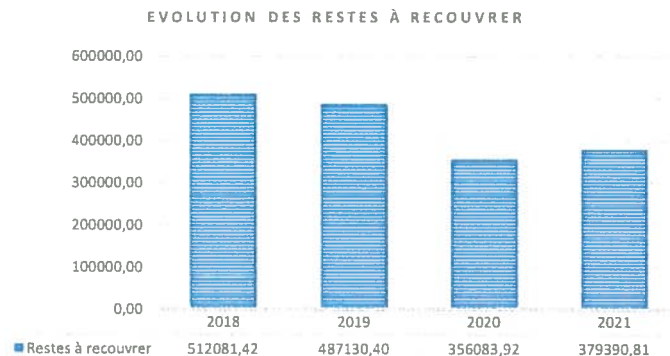
VI. La Trésorerie

Le montant du solde de trésorerie figurant au compte 515 du PNRM au Trésor Public au 31/12/2021 s'établit à 741 588.00 €. Dépendant de la dotation de la CTM et des versements des avances, la gestion de la Trésorerie se fait donc à flux tendus tout au long de l'année.



Le service des finances du PNRM a apuré plus de 66 dossiers de solde auprès de la CTM en 2021 correspondant à une somme de 1 482 518.00 € devant être encaissée au cours de l'année 2022. Tous les dossiers des années 2016-2017-2018-2019 ont été soldés.

Les restes à recouvrer constituent une autre source pour abonder le compte 515. Les sommes non encaissées représentent 379 390.81 € au 31/12/2021 et sont constituées essentiellement par des titres non honorés par des collectivités publiques. Les titres anciens de (2006 à 2016) s'élèvent à un montant de 91 449.84 € pour lesquels une décision d'abandon de créances devra être prise.



VII. Les éléments contextuels internes : les ressources humaines

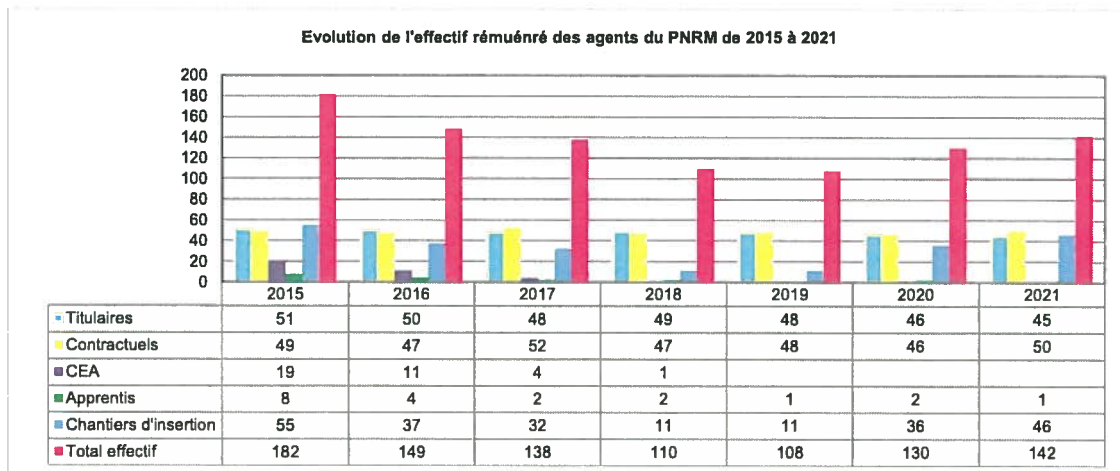
A. Les Effectifs et la masse salariale

Il convient afin d'avoir une vision d'ensemble de la masse salariale globale en intégrant les données consolidées du budget annexe relatives aux charges de personnel. Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses du PNRM : 60 % des dépenses réelles de fonctionnement pour le Budget Principal et 66 % pour le Budget Annexe CFME dont la mission première est la formation d'agents en insertion.

Budget Principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Traitements	3 755 780,30 €	3 478 991,39 €	3 376 556,70 €	2 963 612,02 €	3 117 001,35 €	3 214 280,44 €	3 445 135,15 €
Remboursement sur rémunération et charges sociales	1 155 586,06 €	1 114 654,46 €	1 122 976,87 €	980 826,70 €	956 814,03 €	975 900,64 €	1 027 737,00 €
Montant total	4 911 366,36 €	4 593 645,85 €	4 499 533,57 €	3 944 438,72 €	4 073 815,38 €	4 190 181,08 €	4 472 872,15 €

Budget Annexe CFME	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Traitements		479 629,59 €	514 639,35 €	238 204,26 €	234 603,89 €	357 200,23 €	895 105,73 €
Remboursement sur rémunération et charges sociales		117 556,74 €	112 919,64 €	51 899,30 €	40 276,68 €	58 270,85 €	169 353,76 €
Montant total		597 186,33 €	627 558,99 €	290 103,56 €	274 880,57 €	415 471,08 €	1 064 459,49 €

Budgets Consolidés (Budget Principal + Budget Annexe CFME)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Traitements	3 755 780,30 €	3 958 620,98 €	3 891 196,05 €	3 201 816,28 €	3 351 605,24 €	3 571 480,67 €	4 340 240,88 €
Remboursement sur rémunération et charges sociales	1 155 586,06 €	1 232 211,20 €	1 235 896,51 €	1 032 726,00 €	997 090,71 €	1 034 171,49 €	1 197 090,76 €
Montant total Charges de personnel	4 911 366,36 €	5 190 832,18 €	5 127 092,56 €	4 234 542,28 €	4 348 695,95 €	4 605 652,16 €	5 537 331,64 €



La répartition par catégorie est retranscrite dans les tableaux ci-dessous :

	Effectif au 31/12/2021					%
	Agents Titulaires		Agents non titulaires		Total	
	Homme	Femme	Homme	Femme		
Budget Principal						
Cadre A	3	6	4	7	20	23%
Cadre B	3	2			5	6%
Cadre C	22	9	18	13	62	71%
TOTAL	28	17	22	20	87	100%

	Effectif au 31/12/2021					%
	Agents non titulaires		Chantiers d'insertions		Total	
	Homme	Femme	Homme	Femme		
Budget Annexe CFME						
Cadre A		1			1	2%
Cadre C	3	1			4	9%
Autres			37	9	46	90%
TOTAL	3	2	37	9	51	100%

B. Le Régime Indemnitaire

Le RIFSEEP est en place au PNRM depuis 2019. Il a été actualisé par délibération n° 20-43 du 20 novembre 2020. Il s'établit à 220 292.30 € pour 63 agents.

L'ancien régime indemnitaire a été transposé à l'euro près dans le RIFSEEP ce qui pose plus particulièrement la question de l'équité de traitement (antériorité des pratiques, parcours professionnels, plus-value apportée aux fonctions occupées, niveau d'exposition à des risques...).

Les séances de travail de mise à niveau du régime indemnitaire prévues en 2021 n'ont pu se tenir mais la modélisation déjà réalisée doit être actualisée et testée pour évaluer concrètement les impacts financiers, managériaux et organisationnels.

Une enveloppe de 25 000.00 € supplémentaire pourrait être proposée dans le cadre du Budget Primitif 2022 afin de réviser le régime indemnitaire notamment des agents de catégorie C.

NB : le CIA n'est pas servi au PNRM

C. Les avantages en nature et sociaux

Un logement de fonction pour nécessité absolue de service est attribué au gardien du site d'Emeraude. Gardiennage nécessaire pour des raisons de sécurité. Responsabilité liée à la surveillance et à l'entretien du site.

Le PNRM attribue des titres de restauration aux agents demandeurs, dans la limite de 12 par mois. Les tickets restaurant sont d'une valeur de 8.10 € pris en charge à 62 % par la collectivité.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 prévoit la participation obligatoire de l'employeur à compter de 2025 pour la prévoyance et à compter de 2026 pour la santé dans des conditions qui ne sont pas connues à ce jour (montant de participation minimum de 20% pour la prévoyance et de 50% pour la maladie sur des montants de référence non connus à jour, les décrets n'étant pas encore parus).

Le PNRM ne participe pas actuellement à cet avantage mais le débat devra être ouvert avec les partenaires sociaux en 2022.

D. Le temps de travail dans la collectivité

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue abroger le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail. Les collectivités ont disposé d'un an à compter du renouvellement général de leur assemblée pour redéfinir par délibération des règles relatives au temps de travail de leurs agents conformes à la réglementation des 1607 heures avec une mise en œuvre au plus tard le 01/01/2022.

Au PNRM, le temps de travail est de 35 h pour la majorité des agents, seuls 17 agents sont à 39 h et bénéficient de jours de 22 jours de RTT.

Le PNRM devra donc délibérer en 2022 sur l'adoption du nouveau règlement du temps de travail.

LES PERSPECTIVES 2022 – BUDGET PRINCIPAL

I. Les Orientations Stratégiques de la mandature

La mandature qui débute s'articule autour d'un projet qui vise à faire partager une vision du développement articulé autour du **renforcement de l'attractivité du territoire, à partir de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel.**

Ce projet sera d'ailleurs détaillé dans un contrat de mandature qui sera prochainement proposé aux membres du syndicat mixte.

Le Parc naturel régional de la Martinique crée en 1976, à l'initiative de la Région Martinique, est l'un des plus vieux Parc naturel régional de France (les premiers ont été créés en 1967). Il a été le précurseur du développement durable en Martinique. Il a été, comme les autres Parc, pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités sur la base d'un projet de territoire qui vise à :

- ✓ Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- ✓ Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- ✓ Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- ✓ Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- ✓ Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Aussi, la Charte actuellement portée par le Parc naturel régional de la Martinique, et validé par décret du 23/10/12, est décliné en 4 axes stratégiques et 26 mesures adaptées qui visent à renforcer et renouveler la protection, le développement, l'aménagement et l'avenir de la Martinique :

- ✓ Axe 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique ;
- ✓ Axe 2 : Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire ;
- ✓ Axe 3 : Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc ;
- ✓ Axe 4 : Renforcer la performance de l'outil Parc.

A. Une nécessité de protéger une biodiversité naturelle et culturelle exceptionnelle

Du point de vue de la diversité des espèces, la Martinique appartient à l'un des 34 hot-spots de la biodiversité mondiale, celui des Caraïbes. Ce Hot Spot comprend 30 pays et territoires des Petites et Grandes Antilles, chacun caractérisé par une biodiversité unique et variée. Il est l'un des plus grands centres mondiaux de l'endémisme, en raison de son isolement et de son climat.

En termes de diversité, on dénombre plus de 200 espèces d'orchidées, plus de 500 espèces de mollusques marins, plus de 300 espèces de fougères, près de 400 espèces d'arbres, soit près de 3 fois plus d'espèces d'arbres que dans l'ensemble de l'hexagone, territoire qui fait 500 fois la surface de la Martinique.

Cette richesse est due à sa position intermédiaire au sein des Petites Antilles, et à sa géologie complexe, mélange d'un socle ancien et de montagnes volcaniques jeunes.

Cette richesse naturelle a été le ferment de l'autre élément important de notre richesse patrimoniale : notre patrimoine culturel.

En effet, par-delà les vestiges et les édifices que l'Histoire a laissé en héritage, témoins d'une culture singulière, ce sont les pans immatériels de la culture qui ont façonné l'identité du paysage et des hommes de ce pays. Ce patrimoine culturel est donc étroitement lié à la richesse du patrimoine naturel de la Martinique.

Cette diversité naturelle et culturelle, cette authenticité, peuvent être un axe incontournable de développement de l'île alliant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Cette richesse s'avère être un réel atout, pour autant que nous sachions en faire un vecteur de vitalité économique, de formations et de sources d'emplois...

B. Une stratégie de développement à partir de cette diversité naturelle et culturelle

D'une manière générale, plusieurs secteurs d'activités économiques peuvent être créés et développés dans différents domaines, à savoir :

- ✓ Le tourisme avec le renforcement de l'attractivité des sites patrimoniaux par l'investissement ;
- ✓ Le développement de la randonnée et du tourisme vert sur terre, et de la plongée ou de la randonnée aquatique en mer ... ;
- ✓ L'éducation à l'environnement avec la mise en place d'activités d'animation auprès des scolaires et du grand public ;
- ✓ La santé avec la création de médicaments (industries pharmaceutiques), développement de la pharmacopée traditionnelle (entreprises locales), ... ;
- ✓ Le bien-être avec la production de cosmétiques, le développement de spa, le thermalisme, la thalassothérapie ... ;
- ✓ L'alimentation avec la production de produits bio issus de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et le développement d'une économie circulaire ;
- ✓ L'art avec le développement de la photographie, la peinture, la création d'un artisanat à partir de matériaux naturels et de récupération (bois, fibres, feuilles, ...) ;

La stratégie de développement durable du SMPNRM s'articule autour de quatre axes que sont :

- ✓ La connaissance ;
- ✓ La protection ;
- ✓ La mise en valeur ;
- ✓ L'animation.

1) La connaissance de la biodiversité

Pour ce qui est de la connaissance, plusieurs actions ont cours actuellement au sein du PNRM et répondent principalement aux axes stratégiques 1 « Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique » et 2 « Encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire » de la Charte. Il s'agit des actions suivantes :

- ✓ La mise en place d'un observatoire de la biodiversité en charge de centraliser l'ensemble des bases de données existantes sur la biodiversité en Martinique afin de les harmoniser et de les diffuser ;
- ✓ La réalisation d'inventaires sur la faune et la flore en Martinique pour une meilleure connaissance de notre patrimoine ;
- ✓ Des études de dynamique des populations et des écosystèmes (oiseaux marins, ou migrateurs, des études sur la dynamique végétale) ;
- ✓ Des interventions dans le domaine de la recherche en agroenvironnement avec par exemple :
 - La mise en place d'une palynothèque ;
 - L'étude sur la valorisation de cultures ou de modes culturels, (anthuriums, plantes médicinales...) ;
 - Une expérimentation sur la diversification de l'alimentation ovine par fourrage ;
 - Une étude expérimentale de caractérisation et valorisation du porc créole ;
 - Des partenariats pour la valorisation du café.

2) La protection de la biodiversité

La protection de la biodiversité au PNRM s'articule autour de :

- ✓ La création d'aires protégées ;
- ✓ La protection des paysages ;
- ✓ La surveillance du territoire.

La création d'aires protégées

Le Parc naturel régional gestionnaire des deux réserves naturelles nationales de l'île est également gestionnaire de la première réserve marine régionale (Prêcheur).

Il mène actuellement plusieurs opérations visant à créer en Martinique d'autres zones de réserve. Il s'agit des projets suivants :

- La création de la Réserve Naturelle Régionale de la Baie de Génipa.
La réserve et la gestion associée permettront ainsi, de limiter les dégradations subies par les écosystèmes et de garantir leur bon état écologique à long terme.
- L'extension de la Réserve Naturelle de la Caravelle.
Il s'agit de la première réserve de l'île datant de 1976 et dont la fréquentation est d'environ 200 000 visiteurs par an. La première phase du projet d'extension sera la mise en réserve d'une partie marine, à savoir la Baie du Trésor.

En termes d'aires protégées, on peut également inclure un projet phare porté actuellement par le PNRM pour le compte de la Collectivité Territoriale de Martinique, à savoir, **l'inscription de la Martinique au patrimoine mondial de l'UNESCO**. Les objectifs de cette inscription des volcans et forêts de Martinique sont à la fois environnementaux (*protection et gestion environnementale*), touristiques (*augmentation des flux*).

L'atlas des paysages

La réalisation et la validation de l'Atlas des paysages par l'ensemble des partenaires constituent également un préalable important pour ce qui est de la protection des espaces par la protection des paysages. Cet Atlas devrait se décliner en plans et plans communaux de paysages et intégrés dans les plans locaux d'urbanisme.

La surveillance du territoire

Le renforcement et la professionnalisation du corps des gardiens de l'environnement du Parc naturel régional représente une priorité pour ce qui est de la surveillance du territoire et des espaces naturels. Il s'agira de renforcer le nombre d'agents et leurs chefs de commissionnement (en plus des espaces et des espèces protégées, pouvoir intervenir sur l'eau ou les déchets).

3) La valorisation de la biodiversité

Le troisième axe stratégique développé par le PNRM est la valorisation de ce patrimoine par l'investissement sur les capacités d'accueil de certains sites patrimoniaux. L'objectif étant d'assurer une véritable politique de développement durable en créant de l'attractivité, de la richesse et de l'emploi, et ainsi démontrer les marges importantes d'optimisation économique à partir de notre patrimoine naturel et culturel.

4) L'aménagement des sites patrimoniaux

La philosophie développée par cette orientation sera :

- ✓ De rendre le territoire attractif ;
- ✓ De renforcer l'identité martiniquaise ;
- ✓ De devenir un opérateur culturel et touristique majeur de la Martinique, tout en assurant une protection des sites naturels définis ;
- ✓ D'être un ambassadeur sur chacun des 4 thèmes fondamentaux du territoire : le végétal, le volcan, la mer, l'histoire ;
- ✓ D'avoir une gestion économique, autonome et bénéficiaire.

Plus concrètement, l'objectif est donc d'aménager les portes d'entrée de sites naturels emblématiques, afin de créer des pôles d'attractivité touristique vecteurs de développement économique. Il s'agit principalement de :

- ✓ La requalification du site de l'Aileron
- ✓ Maison d'accueil et desserte de la Réserve Naturelle de la Caravelle
- ✓ La poursuite des travaux de mise en valeur du Château Dubuc
- ✓ L'aménagement d'un accueil pour la réserve marine du Prêcheur
- ✓ L'Aménagement du Domaine d'Émeraude
- ✓ La Maison de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne
- ✓ La valorisation du Centre d'accueil de la réserve naturelle régionale de Génipa
- ✓ De l'aménagement durable de la presqu'île sud avec l'opération Grand Site de Sainte-Anne

5) Le Développement Local à partir de notre patrimoine agroenvironnemental

Les activités du Parc en matière d'agriculture et d'agroenvironnement relèvent de l'axe stratégique 2 : « encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire ». Il s'agit de développer l'orientation « *Soutenir une activité agricole diversifiée, de proximité et respectueuse de l'environnement* ».

Ainsi, les actions du PNRM en la matière s'articulent autour des axes suivants :

- ✓ Le développement de projet d'agriculture durable : (l'expérimentation en matière d'agroforesterie, de la culture hors sol d'essences patrimoniales, la valorisation des plantes médicinales, l'augmentation des ressources mellifères, la caractérisation des miels par la création d'une palynothèque, un conservatoire de semences...)
- ✓ Le développement de la Marque Parc avec une stratégie en quatre volets, la révision des Chartes (agneau, miel, manioc), l'agrément et le contrôle des agriculteurs marqués, la valorisation des produits à partir de la communication (packaging, ou encore événementiels) ou de mise en place de circuits courts, l'aide aux agriculteurs marqués ;
- ✓ La conduite d'expérimentations ou la participation à des expérimentations dans le cadre de partenariat en vue d'un développement de filières de niches pérennes (l'alimentation ovine, le porc créole, le café, les plantes médicinales, ...)
- ✓ Le soutien au développement de projets agro-touristiques (hôtels au naturel, création et mise aux normes de manioqueries ou de mielleries...)
- ✓ La participation ou la mise en place d'actions de formations diplômantes en matière d'agriculture (CAPA, SIL...). Poursuivre également les actions d'animation, d'information et d'éducation du territoire avec l'encadrement d'étudiants (partenariat avec les centres de formations en agriculture pour l'accueil d'étudiant en contrat d'apprentissage), l'initiation des scolaires, jeunes et adultes aux techniques culturales (jardin créole) et connaissances des végétaux du pays ;

6) L'animation du territoire au service du développement

Le dernier axe stratégique consiste en l'animation du territoire dans le domaine naturel et culturel. Il s'articule en fonction des cibles à atteindre et répond aux axes stratégiques 3 « Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc » et 4 « Renforcer la performance de l'outil Parc » de la Charte.

Pour ce qui est du développement touristique, le PNRM mène ainsi un certain nombre d'actions récurrentes que sont par exemple :

- ✓ L'ouverture et l'animation de sites d'accueil et d'information du public en réseaux sur le territoire, « les relais du Parc » comme à Saint-Pierre, à Fort-de-France, Vatable aux Trois-Ilets. Il s'agira d'offrir des informations de qualité sur le patrimoine naturel et culturel ainsi que sur les offres de découverte de ce patrimoine ;

- ✓ Un programme annuel d'animation à l'attention des randonneurs et la valorisation des sentiers de randonnées ;
- ✓ Des actions autour des journées phares comme la journée mondiale des zones humides, les rendez-vous aux jardins, les journées du patrimoine, la journée de l'eau, etc... ;
- ✓ Des animations récurrentes sur les sites d'accueil du public gérés par le PNRM.
- ✓ L'introduction des balades en calèches, sur les sites touristiques patrimoniaux (croisières à Fort-de-France, ...).

Sur des thématiques plus environnementales ou culturelles, à l'attention du grand public, le PNRM mènera des actions d'animation en matière de développement des énergies renouvelables ou la maîtrise de l'énergie avec notamment, un point info-énergie itinérant.

Enfin pour les scolaires, il existe un programme annuel d'animation autour des thématiques patrimoniales, environnementales, et culturelles (jardin créole, forêt, mangrove, faune, flore, rivière, lasotè, Noël d'antan, pâques, ...). Ce programme se fera en partenariat avec le rectorat qui a d'ailleurs mis à disposition du PNRM un chargé de mission dédié afin de renforcer le lien entre l'éducation nationale et le PNRM.

C. Une politique sociale et financière au service de ce projet

Compte tenu de l'audit financier en cours, les orientations budgétaires 2022 s'appuieront sur :

1. Une nécessaire recherche de nouvelles sources de financement de la section de fonctionnement ;
2. Une amélioration de la capacité d'investissement ; cette mandature devra permettre la concrétisation effective des opérations d'investissements que le PNRM a initiés depuis 2011
3. La recherche des équilibres financiers. 2022 devra donc permettre de faire le bilan des années précédentes afin d'une part de solder le passif et stabiliser les moyens financiers.

L'année 2022 sera aussi l'année de la restructuration administrative du SMPNRM suite aux préconisations de l'audit socio organisationnels. Cela se traduira par la mise en place effective après l'adoption du contrat de mandature :

- ✓ D'un projet d'administration
- ✓ D'un nouvel organigramme au service de ce projet
- ✓ La prise en compte effective de la dimension humaine de la structure avec l'adoption d'une Ligne Directrice de Gestion qui visera, en outre, à favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers du PNRM.

Par ailleurs, au-delà du personnel permanent et des collaborateurs en charge de mettre en œuvre les différents programmes d'action, la politique d'insertion qui a été mis en place sera poursuivie. En effet, le PNRM en tant que collectivité en charge de la mise en œuvre d'une politique de développement durable sur le territoire, ne peut pas occulter le fait que concernant l'axe social, la formation et l'insertion est une problématique majeure en Martinique qu'il convient de prendre à bras le corps avec comme constat, plus de 50% des jeunes au chômage et beaucoup sans qualification.

II. Les nouvelles actions 2022

ANIMATION

La diversité naturelle et culturelle de la Martinique constitue un patrimoine qu'il convient de préserver, pour en faire un atout majeur de développement pour notre île. Cet axe de développement autour du patrimoine est un enjeu économique et social qui peut représenter une réelle opportunité en matière de développement durable.

Plusieurs secteurs d'activités économiques peuvent être développés, renforcés, ou créés dans différents domaines, à savoir le tourisme en lien avec le développement de la randonnée et du tourisme vert sur terre, ou la randonnée aquatique sur mer, le tourisme culturel ...

Au cours de cette année 2022, nous poursuivrons notre programme annuel de balades et randonnées thématiques pour un public le plus large possible. L'Éducation à l'environnement avec la mise en place d'activités d'animation auprès des scolaires et du grand public basé sur la connaissance du patrimoine reste un axe majeur de nos missions. La récente convention signée entre le Parc Naturel régionale de Martinique et le rectorat constitue une volonté de renforcer la dimension scientifique des actions proposées à la communauté scolaire. Un accent particulier sera porté sur la relance de nos sites avec une organisation plus importante d'animations tout au long de l'année.

Toutes ces opérations d'animation contribuent à mettre en œuvre les 4 axes prioritaires de la charte du Parc Naturel Régional de Martinique qui se déclinent sur le territoire par des actions concrètes de :

- Diffusion de la connaissance,
- Protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel
- Animation du territoire

L'activité équestre qui a fortement été impactée par l'absence de croisiéristes reste une activité à fort potentiel. Il est espéré un retour des bateaux de croisières générateurs de 95% des recettes de cette activité. Le renouvellement du partenariat avec l'Espace Sud pour l'animation du moulin de Vald'or sera également à relancer...

Il est proposé de procéder à l'acquisition de 2 nouvelles juments ou mulets en remplacement de celles qui arrive à un âge avancé ne leur permettant plus d'avoir une activité physique soutenue.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 que nous vivons actuellement ne doit pas être considéré comme un obstacle mais comme une opportunité afin de nous permettre de nous réinventer lors de la mise en œuvre de notre programme annuel.

L'animation de nos sites sera, après 2 ans de sommeil compte tenu du COVID, à relancer. Il s'agit pour nous de démontrer que la gestion de sites patrimoniaux au service du développement touristique est économiquement viable et peut être une contribution pour le développement économique.

Il conviendra donc de renforcer le partenariat avec les AMIS du Parc en charge de l'accueil et des boutiques des sites du Parc ouverts au public.

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Enveloppes 2022	PA CTM 2022
Activités Equestre	2022	DATEEC	F	80 000,00 €	80 000,00 €
Découvrir le patrimoine autrement	2022	DATEEC	F	81 200,00 €	54 595,00 €
Événementiel sur les sites du parc	2022	DATEEC	F	260 000,00 €	240 000,00 €
Éducation à l'environnement	2022	DATEEC	F	75 000,00 €	67 000,00 €
Véhicules info-énergie	2022	DATEEC	F	30 000,00 €	
Subvention AAPNRM	2022	DATEEC	F	150 000,00 €	150 000,00 €
				676 220,00 €	591 595,00 €

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Enveloppes 2022	PA CTM 2022
Activités Equestre	2022	DATEEC	I	40 000,00 €	40 000,00 €
Conception d'un logiciel de réservation	2022	DATEEC	I	20 000,00 €	20 000,00 €
				60 000,00 €	60 000,00 €

BIODIVERSITE

Durant l'année 2022, il faut rappeler que les grandes missions de gestion des sites naturels restent une priorité ainsi que l'amélioration des connaissances relatives à la biodiversité.

La création d'aires protégées, corrélativement à la protection de la biodiversité, est de créer des conditions d'attractivité du territoire en misant sur l'impact positif de ces aires protégées auprès des visiteurs. Le Parc Naturel Régional poursuivra donc en 2022, plusieurs opérations visant à créer en Martinique d'autres zones de protections. Il s'agit :

- Du projet de création de la Réserve naturelle Régionale de la baie de Génipa.
- Le projet d'extension de la réserve naturelle de la Caravelle. Il s'agit de la première réserve de l'île datant de 1976 et dont la fréquentation est d'environ 200 000 visiteurs par an. La première phase du projet d'extension sera la mise en réserve d'une partie marine, à savoir la baie du Trésor. L'autre phase sera d'étendre le périmètre de la réserve sur la partie terrestre.
- La gestion de la réserve naturelle régionale marine du Prêcheur, première réserve naturelle régionale de l'île ;
- La poursuite jusqu'à son aboutissement du projet UNESCO. Le grand chantier lié à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial des Volcans et Forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique avec une décision attendue lors de la 45ème session du comité du patrimoine mondial en Russie en juin 2020.

La gestion exemplaire des espaces naturels protégés demeure un objectif majeur pour le PNRM. Ainsi, dans la perspective de la création de la réserve naturelle en baie de Génipa, l'accent sera mis sur la gestion des mangroves et l'optimisation des sites d'accueil du public au sein des espaces naturels (maison de la mangrove...).

Au-delà du programme d'actions, en 2022 le Parc va développer ses relations avec les communes, leurs élus et les populations en ciblant des actions spécifiques en faveur des « Communes du Parc » comme la réalisation d'Atlas communaux de la biodiversité (Une approche globale et intégrée).

A noter que :

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/ F	Enveloppes 2022	PA CTM 2022	CTM Autres	CTMCCT
Connaissance de la Biodiversité	2022	DPAT	F	50 000,00 €			30 000,00 €
Création d'un corridor écologique favorable à un oiseau menacé, le Moqueur gorge blanche sur la presqu'île de la Caravelle (Martinique)	2022	DPAT	F	174 871,22 €		26 230,86 €	
Fonctionnement de l'Observatoire martiniquais de la biodiversité	2022	DPAT	F	82 100,00 €			25 000,00 €
Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2022	DPAT	F	293 975,00 €	20 000,00 €		
Fonctionnement de la Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO	2022	DBADT	F	50 000,00 €		50 000,00 €	
LIFE BIODIV'OM	2022	DPAT	F	107 303,44 €			20 000,00 €
Maintenance et Valorisation du sentier sous-marin Lakay aux Anses d'Arlot	2022	DPAT	F	26 000,00 €	12 000,00 €		
Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise œuvre de la procédure d'inscription de la Martinique à l'UNESCO	2022	DPAT	F	400 000,00 €		263 000,00 €	55 000,00 €
Mise en œuvre de la procédure OGS Salines	2022	DPAT	F	124 024,04 €		30 100,00 €	
Restauration des zones humides	2022	DPAT	F	15 000,00 €			15 000,00 €
Route de la botanique	2022	DPAT	F	40 000,00 €	40 000,00 €		
Suivi des populations de chauves-souris et sensibilisation de la population	2022	DPAT	F	25 000,00 €			17 000,00 €
Valorisation des forêts et des mangroves	2022	DPAT	F	50 000,00 €			30 000,00 €
				1 438 273,70 €	72 000,00 €	369 330,86 €	192 000,00 €

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Enveloppes 2022	PA CTM 2022	CTM Autres
Fonctionnement de l'Observatoire martiniquais de la biodiversité	2022	DBADT	I	2 900,00 €		
Investissement de la Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO	2022	DBADT	I	270 000,00 €		250 000,00 €
RNNC Travaux exceptionnels - Restauration sentiers et mobilier	2022	DBADT	I	220 000,00 €	60 000,00 €	
Investissement des réserves naturelles nationales	2022	DBADT	I	40 000,00 €		
RNNISA Travaux exceptionnels - Remise en état du balisage	2022	DBADT	I	60 000,00 €	10 000,00 €	
Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise œuvre de la procédure d'inscription de la Martinique à l'UNESCO	2022	DBADT	I	60 000,00 €		60 000,00 €
Maintenance et Valorisation du sentier sous-marin Lakay aux Anses d'Arlet	2022	DBADT	I	17 000,00 €	15 000,00 €	
Suivi des populations de chauves-souris et sensibilisation de la population	2022	DBADT	I	5 000,00 €	2 000,00 €	
Restauration des zones humides	2022	DBADT	I	90 000,00 €	35 000,00 €	
Valorisation des forêts et des mangroves	2022	DBADT	I	80 000,00 €	40 000,00 €	
				844 900,00 €	162 000,00 €	310 000,00 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Tous les programmes pluriannuels seront poursuivis en 2022.

Un nouveau projet est enregistré au nombre des fiches-action : la réhabilitation des mares situées sur les exploitations agricoles pour venir en aide aux agriculteurs qui rencontrent de très grandes difficultés en période de sécheresse. Avec l'ODE, un partenariat sera mis en œuvre afin de mobiliser les financements nécessaires. Cette opération permettra le maintien de l'activité agricole en milieu rural et évitera surtout la déprise agricole dans des zones reconnues comme greniers de l'agriculture martiniquaise où il existe encore des terres saines. L'objectif serait qu'à l'appui de l'inventaire de mares de Martinique réalisé actuellement par l'UICN, toutes les mares concernées par cette problématique de lutte contre les effets de la sécheresse soient traitées. En outre, ces mares permettraient le maintien de l'écosystème mare donc de la biodiversité, et aussi de créer un nouveau produit touristique, comme la route des mares, et un support pour l'éducation à l'environnement des scolaires.

Le parc participera à la foire de Nantes (avril-mai 2022) et présentera les produits marqués du Parc que sont le miel, le manioc. Le projet café de même sera présenté ainsi que le « cœur du bien » pour notre candidature à l'UNESCO.

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Recettes BP2022	CTM-PA	CTM Autres	CTMCCT
Myconova	2022	DDL	F	552 775,13 €		123 917,35 €	
La Marque "Valeur Parc"	2022	DDL	F	72 000,00 €	72 000,00 €		
Mise en place d'une filière Cochons Créoles d'excellence à la Martinique	2022	DDL	F	300 480,79 €		120 000,00 €	
OSAIN	2022	DDL	F	293 054,73 €		64 700,08 €	
Projet de structuration pour mise en place de PAT	2022	DDL	F	251 000,00 €			
Réhabilitation des mares de la Martinique à des fins agricoles	2022	DDL	F	153 700,00 €	80 000,00 €		
Label et marchés dédiés aux produits sains	2022	DDL	F	251 000,00 €			
Apiculture	2022	DDL	F	79 452,00 €			
Agroforesterie	2022	DDL	F	79 452,00 €			
Tourisme et patrimoine	2022	DDL	F	270 000,00 €			100 000,00 €
Café d'excellence Arabica typica	2022	DDL	F	359 402,00 €			210 000,00 €
				2 662 316,65 €	152 000,00 €	308 617,43 €	310 000,00 €

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Enveloppes 2022	PA CTM 2022	CTM Autres
Myconova	2022	DFED	I	195 542,95 €		43 835.48 €
Café d'excellence Arabica typica	2022	DFED	I	40 000,00 €	40 000,00 €	
Mise en place d'une filière Cochons Créoles d'excellence à la Martinique	2022	DFED	I	68 119,21 €	17 029.81 €	
OSAIN	2022	DFED	I	361 935,81 €		79 907.52 €
Projet de structuration pour la mise en place de PAT	2022	DFED	I	71 000,00 €		
Réhabilitation des mares de la Martinique à des fins agricoles	2022	DFED	I	211 000,00 €	31 650,00 €	
Label et marchés dédiés aux produits sains	2022	DFED	I	71 000,00 €		
Tourisme et patrimoine	2022	DFED	I	10 000,00 €	10 000,00 €	
Apiculture	2022	DFED	I	22 300,00 €		
Agroforesterie	2022	DFED	I	22 300,00 €		
				1 073 197,97 €	98 679,81 €	123 743,00 €

AMENAGEMENT ET GESTION DES SITES

Le Parc poursuivra en 2022 son engagement dans des projets d'investissements importants afin de renforcer l'attractivité du territoire. La valorisation de ce patrimoine par l'investissement étant d'assurer une véritable politique de développement durable en créant de l'attractivité, donc de la richesse et de l'emploi.

L'objectif en 2022 sera donc de poursuivre jusqu'à leur réalisation, les aménagements des portes d'entrée de sites naturels emblématiques, afin de créer des pôles d'attractivité touristique. Il s'agira à terme, de créer d'un réseau de 4 ou 5 sites emblématiques avec une prévision de fréquentation de plusieurs centaines de milliers de visiteurs/an sur l'ensemble de ces sites. Par ailleurs, chacun des projets portés par le PNRM sera dimensionné au regard d'une double préoccupation constante qu'est la protection des sites contre une sur fréquentation et la viabilité économique des aménagements créés.

Les opérations significatives que l'on pourra noter dans le cadre de ce programme d'investissement 2022 sont notamment de :

- ✓ Relancer le projet de requalification du site de l'Aileron qui est la porte d'entrée sur la Montagne Pelée et qui nécessite la réalisation d'un équipement d'accueil du public à la hauteur de l'emblème que représente ce volcan. Il s'agira en 2022 de relancer la maîtrise d'œuvre et de lever les contraintes PPR ;
- ✓ Relancer de l'opération « accueil et desserte et de la maison de la réserve de la Caravelle » pour un coût final estimé à 2 000 000 d'euros. L'objectif étant d'optimiser la fréquentation sur la réserve tout en créant les conditions d'accueil du public. En 2022, il s'agira, dans un premier temps, de reprendre les travaux de Maitrise d'œuvre et obtenir les validations en matière d'urbanisme ;
- ✓ Poursuivre le programme de travaux de réhabilitation des ruines du Château Dubuc avec la réhabilitation de la purgerie. La réhabilitation de cette purgerie, en plus d'être un lieu d'accueil pour le public, donnera également un accès à la baie du Trésor ;
- ✓ Créer les aménagements extérieurs renforçant l'accueil à la maison de la mangrove à Génipa (refaire le platelage du sentier de randonnée en mangrove, mettre en place des activités nautiques, utiliser le deck, mettre en place des activités dans la forêt comme des vélos à assistance électrique) ... ;
- ✓ Poursuivre l'aménagement du domaine d'Émeraude au Morne Rouge, notamment pour ce qui est de la réalisation des aménagements paysagers complémentaires ;
- ✓ Poursuivre l'étude pour la mise en place d'une maison d'accueil pour la réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne en s'efforçant de développer des thématiques en plus de l'ornithologie pour ce projet.

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Enveloppes 2022	PA CTM 2022
Maintenance, entretien et remise à niveau des sites	2022	DGES	F	670 167,00 €	670 167,00 €
Redynamisation et attractivité des sites	2022	DGES	F	30 000,00 €	30 000,00 €
				700 167,00 €	700 167,00 €

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Enveloppes 2022	PA CTM 2022
Maintenance, entretien et remise à niveau des sites	2022	DGES	I	146 000,00 €	146 000,00 €
Redynamisation et attractivité des sites	2022	DGES	I	200 000,00 €	200 000,00 €
				346 000,00 €	346 000,00 €

CONTRÔLE DE GESTION

Deux missions essentielles seront dévolues au contrôle de gestion :

- ✓ La mise en œuvre de la révision de la Charte
- ✓ Le suivi financier des programmes d'actions dans le cadre de l'exécution budgétaire en relation avec les différentes directions

Contrôle de gestion

Afin d'éviter de se retrouver dans la situation financière problématique dans laquelle le PNRM se trouve actuellement avec notamment un manque de visibilité évident sur les moyens financiers de la structure, il conviendra de donner au contrôle de gestion une véritable légitimité afin de *garantir, à terme, la bonne santé de la structure en s'assurant que les ressources sont employées efficacement. Il intervient également pour fournir les outils qui vont servir aux différents directeurs pour suivre l'impact de leurs actions.*

Il conviendra donc pour le contrôle de gestion :

- *D'élaborer des procédures et des outils de gestion (tableaux de bord de l'activité de chaque direction, amélioration des procédures de gestion, veille au respect des procédures...).*
- *D'établir des prévisions (aide à la planification à court et moyen terme des opérations pour chacune des directions, prévisions de fin d'année sur la base des budgets corrigés de la période en cours, construction des principaux états financiers sur 3 ou 5 ans...).*
- *De participer au contrôle des clôtures comptables (rapprochements entre les états de la comptabilité et les résultats provenant des reportings et tableaux de bord, fournir au service finance les éléments à intégrer dans les résultats...).*
- *optimiser le système d'information en matière de suivi financier des projets (participer à l'animation de réunions projets en rapport avec les tableaux de bord et l'information financière).*
- *Participer à l'amélioration des finances (anticiper les dérives et mener des actions correctrices, contrôler que ces actions aient bien les effets escomptés, aider les responsables opérationnels à optimiser leurs recettes et dépenses...).*
- *Réaliser analyse et reporting (analyser la situation budgétaire du Parc en analysant régulièrement l'étude des écarts des résultats par rapport aux budgets et objectifs).*
- *Effectuer des missions d'optimisation des coûts en cherchant à les réduire en renégociant les principaux contrats récurrents avec les fournisseurs en collaboration avec l'opérationnel acheteur.*

Révision de la Charte

La Charte du PNRM (contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire) arrive à terme en 2027. Il convient dès 2022 de rentrer dans le long processus de révision, afin d'optimiser les chances de renouvellement de l'agrément Parc naturel régional et redéfinir le nouveau projet de territoire pour la période 2027-2042. L'objectif étant d'avoir mené à son terme le processus au plus début 2026.

Le projet de charte révisée, doit être élaboré par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc, avec l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, en associant l'État et en concertation avec les partenaires intéressés, notamment les chambres consulaires. Il est ensuite soumis à enquête publique avant approbation des communes constituant le territoire du Parc, des EPCI concernés et de la CTM.

La Charte doit fixer les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Le dossier de renouvellement doit être constitué des documents suivants, au plus tard deux ans avant l'expiration du classement du parc :

- ✓ Un diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine et une analyse de la situation culturelle, sociale et économique du territoire, en fonction des enjeux en présence ;
- ✓ Un bilan avec évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire ;
- ✓ Une analyse des effets de la mise en œuvre des mesures prioritaires sur l'évolution du territoire.

Il est donc proposé de se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la fin du processus en plusieurs phases pour :

- ✓ Accompagner, piloter et coordonner les services du PNRM dans les étapes du processus de révision ;
- ✓ Etablir le rapport d'évaluation de mise en œuvre de la Charte actuelle ;
- ✓ Établir et rédiger le diagnostic comprenant un inventaire du patrimoine, une analyse des enjeux environnementaux, culturels, sociaux et économiques du territoire ;
- ✓ Construire et rédiger l'ensemble des documents nécessaires au dossier de demande de renouvellement et à la constitution de la nouvelle Charte.

Le bilan comprenant l'évaluation de la mise en œuvre de la charte, l'analyse des effets de la mise en œuvre de ses mesures prioritaires sur l'évolution du territoire ;

- ✓ Rapport des nouvelles orientations, mesures et objectifs ;
- ✓ Dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte ;
- ✓ Dispositif de suivi de l'évolution du territoire ;
- ✓ Modalités de concertation et engagements des partenaires et membres ;
- ✓ Plan du parc, Périmètre, Cartes ;
- ✓ Projets de statuts ;
- ✓ Plan de financement des 3 premières années ;
- ✓ Rapport environnemental.
- ✓ Appuyer au pilotage de la Charte pour les années restantes de l'agrément

Cette année 2022, portera essentiellement sur la phase préparatoire avec la sensibilisation des élus et partenaires, le lancement de la consultation d'AMO et le démarrage de la phase 1 de la mission "Bilan évaluatif de la Charte actuelle".

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Enveloppes 2022	CTMCCT
Phase préparatoire de révision de la Charte	2022	DGS	F	50 000,00 €	50 000,00 €
				50 000,00 €	50 000,00 €

INFORMATIQUE

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Enveloppes 2022	PA CTM 2022
Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2022	DGS	F	90 000,00 €	90 000,00 €
				90 000.00 €	90 000.00 €

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Enveloppes 2022	PA CTM 2022
Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2022	DGS	I	133 320,19 €	133 320,19 €
				133 320.19 €	133 320.19 €

COMMUNICATION

Les objectifs 2022 demeurent, l'amélioration de la lisibilité du territoire du Parc Naturel, l'accroissement de la notoriété du Parc Naturel Régional auprès de la population de son territoire, l'amélioration de la cohésion avec les partenariats, l'optimisation de l'efficacité du travail entre les équipes.

Pour cela est proposé pour le Service communication :

- ✓ La participation à la création de supports pédagogiques et manifestations à destination des scolaires et à un public plus large,
- ✓ La mise en œuvre du plan de communication externe sur les activités du Parc, la promotion des sites et du patrimoine à partir d'un site internet, des réseaux sociaux (page Facebook...), ou,
- ✓ La mise en place d'une communication interne (newsletter, séminaires...) afin de renforcer l'esprit Parc.

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Enveloppes 2022	PA CTM 2022
Communication Institutionnelle	2022	COM	F	100 000,00 €	100 000,00 €
				100 000.00 €	100 000.00 €

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Dépenses BIP2022	Charges de personnel	Recettes BIP2022	CTM-PA 2022 Fonctionnement	CTM-PA 2022 Investissement	CTM 2022 Autres	CTM/CCT 2022
Communication Institutionnelle	2022	COM	F	100 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €			
Activités Equestre	2022	DAT	I	40 000,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €			
Activités Equestre	2022	DAT	F	80 000,00 €	14 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €			
Conception d'un logiciel de réservation	2022	DAT	I	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €			
Découvrir le patrimoine autrement	2022	DAT	F	81 220,00 €		81 220,00 €	54 595,00 €			
Education à l'environnement	2022	DAT	F	75 000,00 €		75 000,00 €	67 000,00 €			
Evénementiel sur les sites du parc	2022	DAT	F	260 000,00 €		260 000,00 €	240 000,00 €			
Subvention AAPNRM	2022	DAT	F	150 000,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €			
Véhicules info-Energie	2022	DAT	F	30 000,00 €	28000	30 000,00 €				
Agroforesterie	2022	DDL	I	22 300,00 €		22 300,00 €				
Agroforesterie	2022	DDL	F	79 452,00 €	48 000,00 €	79 452,00 €				
Apiculture	2022	DDL	I	22 300,00 €		22 300,00 €				
Apiculture	2022	DDL	F	79 452,00 €	48 000,00 €	79 452,00 €				
Café d'excellence Arabica typica	2022	DDL	F	40 000,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €			
Café d'excellence Arabica typica	2022	DDL	F	359 402,00 €	125 000,00 €	359 402,00 €				210 000,00 €
La Marque "Valeur Parc"	2022	DDL	F	72 000,00 €		72 000,00 €	72 000,00 €			
Label et marchés dédiés aux produits sains	2022	DDL	I	71 000,00 €		71 000,00 €				
Label et marchés dédiés aux produits sains	2022	DDL	F	251 000,00 €	50 000,00 €	251 000,00 €				
Mise en place d'une filière Cochons Créoles d'excellence à la Martinique	2022	DDL	I	68 119,21 €		68 119,21 €		17 029,81		
Mise en place d'une filière Cochons Créoles d'excellence à la Martinique	2022	DDL	F	300 480,79 €	49 600,00 €	300 480,79 €			120 000,00 €	
Mycomova	2022	DDL	I	195 542,95 €		195 542,95 €			43 835,48 €	
Mycomova	2022	DDL	F	552 775,13 €	119 871,16 €	552 775,13 €			123 917,35 €	
OSAIN	2022	DDL	I	861 935,81 €		861 935,81 €			79 907,52 €	
OSAIN	2022	DDL	F	293 054,73 €	92 087,30 €	293 054,73 €			64 700,08 €	
Projet de structuration pour la mise en place de PAT	2022	DDL	I	71 000,00 €		71 000,00 €				
Projet de structuration pour la mise en place de PAT	2022	DDL	F	251 000,00 €	50 000,00 €	251 000,00 €				
Réhabilitation des mares de la Martinique à des fins agricoles	2022	DDL	I	211 000,00 €		211 000,00 €		31 650,00		
Réhabilitation des mares de la Martinique à des fins agricoles	2022	DDL	F	153 700,00 €	62 000,00 €	153 700,00 €	80 000,00 €			
Tourisme et patrimoine	2022	DDL	I	10 000,00 €		10 000,00 €		10 000,00		
Tourisme et patrimoine	2022	DDL	F	270 000,00 €		270 000,00 €				100 000,00 €
Maintenance, entretien et remise à niveau des sites	2022	DGES	I	146 000,00 €		146 000,00 €		146 000,00		
Maintenance, entretien et remise à niveau des sites	2022	DGES	F	670 167,00 €	60 000,00 €	670 167,00 €	670 167,00 €			
Redynamisation et attractivité des sites	2022	DGES	I	200 000,00 €		200 000,00 €		200 000,00		
Redynamisation et attractivité des sites	2022	DGES	F	30 000,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €			
Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2022	DGS	I	133 320,19 €		133 320,19 €		133 320,19		
Equipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2022	DGS	F	90 000,00 €		90 000,00 €	90 000,00 €			
Phase préparatoire de révision de la Charte	2022	DGS	F	50 000,00 €		50 000,00 €				50 000,00 €
Connaissance de la Biodiversité	2022	DPAT	F	50 000,00 €	3 000,00 €	50 000,00 €				30 000,00 €
Création d'un corridor écologique favorable à un oiseau menacé, le Moqueur gorge blanche sur la presqu'île de la Caravelle (Martinique)	2022	DPAT	F	174 871,22 €		174 871,22 €			26 230,86 €	
Fonctionnement de l'Observatoire martiniquais de la biodiversité	2022	DPAT	I	2 900,00 €		2 900,00 €				

ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Dépenses BP2022	Charges de personnel	Recettes BP2022	CTM-PA 2022 Fonctionnement	CTM-PA 2022 Investissement	CTM 2022 Autres	CTM/CCT 2022
Fonctionnement de l'Observatoire martiniquais de la biodiversité	2022	DPAT	F	82 100,00 €	61 400,00 €	82 100,00 €				25 000,00 €
Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2022	DPAT	F	293 975,00 €	211 975,00 €	293 975,00 €	20 000,00 €			
Fonctionnement de la Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO	2022	DPAT	F	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €			50 000,00 €	
Investissement de la Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO	2022	DPAT	I	270 000,00 €		270 000,00 €			250 000,00 €	
Investissement des réserves naturelles nationales	2022	DPAT	I	40 000,00 €		40 000,00 €				
LIFE BIODIV/OM	2022	DPAT	F	107 303,44 €	54 100,00 €	107 303,44 €				20 000,00 €
Maintenance et Valorisation du sentier sous-marin Lakay aux Anses d'Arlet	2022	DPAT	I	17 000,00 €		17 000,00 €		15 000,00 €		
Maintenance et Valorisation du sentier sous-marin Lakay aux Anses d'Arlet	2022	DPAT	F	26 000,00 €	3 000,00 €	26 000,00 €	12 000,00 €			
Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise œuvre de la procédure d'inscription de la Martinique à l'UNESCO	2022	DPAT	I	60 000,00 €		60 000,00 €			60 000,00 €	
Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise œuvre de la procédure d'inscription de la Martinique à l'UNESCO	2022	DPAT	F	400 000,00 €	180 000,00 €	400 000,00 €			263 000,00 €	55 000,00 €
Mise en œuvre de la procédure OGS Salines	2022	DPAT	F	124 024,04 €	53 924,04 €	124 024,04 €			30 100,00 €	
Restauration des zones humides	2022	DPAT	I	90 000,00 €		90 000,00 €		35 000,00 €		
Restauration des zones humides	2022	DPAT	F	15 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €				15 000,00 €
RNNC Travaux exceptionnels - Restauration sentiers et mobilier	2022	DPAT	I	220 000,00 €		220 000,00 €		60 000,00 €		
RNNISA Travaux exceptionnels - Remise en état du ballisage	2022	DPAT	I	60 000,00 €		60 000,00 €		10 000,00 €		
Route de la botanique	2022	DPAT	F	40 000,00 €		40 000,00 €	40 000,00 €			
Suivi des populations de chauves-souris et sensibilisation de la population	2022	DPAT	I	5 000,00 €		5 000,00 €		2 000,00 €		
Suivi des populations de chauves-souris et sensibilisation de la population	2022	DPAT	F	25 000,00 €	22 000,00 €	25 000,00 €				17 000,00 €
Valorisation des forêts et des mangroves	2022	DPAT	I	80 000,00 €	5 000,00 €	80 000,00 €		40 000,00 €		
Valorisation des forêts et des mangroves	2022	DPAT	F	50 000,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €				30 000,00 €
Total				8 174 395,51 €	1 445 957,50 €	8 174 395,51 €	1 705 762,00 €	800 000,00 €	1 111 691,29 €	552 000,00 €

III. Le cadrage Budgétaire 2022

A. Reprise de la gestion 2021 au Budget Primitif 2022

Le Budget Primitif intégrera les résultats de la gestion 2021 :

Section	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	111 770,87 €
Investissement	3 775 878,88 €
Total cumulé	3 887 649,75 €

Et les reports 2022 :

Section	Reports 2022	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	649 179,06 €	682 304,80 €
Investissement	460 946,79 €	1 318 882,48 €
Total cumulé	1 110 125,85 €	2 001 187,28 €

B. Une nécessaire évolution des sources de financement

1) Des Recettes de Fonctionnement insuffisantes

a) Recettes fixes

Les cotisations des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule de financement fixe du Parc.

La contribution statutaire des Communes et des Communautés de communes pour 2022 est calculée à partir de la population DGF 2013.

Financiers	Coût / Habitant	Montant
CTM	8.43 € / Habitant	3 405 000.00 €
*CTM Dotation complémentaire		289 238.00 €
	Total CTM	3 694 238.00 €
Communes (3 tranches)	0.30 € / Habitant - Tranche 20 000 h	130 000.00 €
	0.22 € / Habitant Tranche 20 000 h à 40 000 h	
	0.15 € / Habitant Tranche > 40 000 h	
Communautés de communes	0.15 € / Habitant	Cap Nord 19 380.00 €
		CAESM 21 420.00 €
		CACEM 24 074.70 €
Total		3 889 112.70 €

*Dotation CTM complémentaire : L'intégration de 5 agents de la Fédération Martiniquaise des Offices de Tourisme en 2015

La subvention de l'Etat pour le fonctionnement du PNM est maintenue en 2022.

Dotation complémentaire	Montant
Subvention de fonctionnement du PNM	120 000.00 €
Total annuel	120 000.00 €

Alors que les missions du PNM se sont accrues au fil des années, les recettes fixes de fonctionnement sont restées inchangées depuis plus de huit ans. La détérioration de l'excédent brut de gestion en est une de ses conséquences. **Il pourrait être envisagée une révision du montant de la dotation statutaire en 2022 afin de financer les dépenses récurrentes qui sont absorbées par la subvention.**

b) Les recettes variables

Les recettes d'ordre relatives à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat constituent un levier d'amélioration des recettes de fonctionnement car le compte 1312 n'a toujours pas été repris en totalité.

Il est envisagé de reconduire en 2022 la subvention du programme d'actions CTM en fonctionnement pour un montant de **1 705 762.00 €**. Par conventionnement avec la CTM, il conviendrait de rendre ce montant constant permettant ainsi de l'inscrire dans une perspective pluriannuelle.

Une recette complémentaire exceptionnelle pourra également être demandée à la CTM afin d'équilibrer le programme des Floralies de 2019 qui a fortement déséquilibré la section de fonctionnement car autofinancé à hauteur de 497 522.00 €.

2) Des recettes d'investissement dépendantes du programme d'actions

A l'inverse de la section de fonctionnement, la section d'investissement souffre d'un excédent anormal de recettes mettant en exergue que les travaux à réaliser n'ont pas été mis en œuvre. Le surplus de recettes correspondant en partie aux avances versées.

Le montant des recettes à reporter en 2022 est de 1 318 882.48 €.

Est-il judicieux de refaire une demande de subvention de 800 000.00 € en 2022 au titre du programme d'actions CTM ? Ne faut-il pas apurer l'existant ? Faire une année blanche en investissement ? Le solde d'exécution de 3 775 878.88 € pouvant couvrir les inscriptions budgétaires nécessaire en dépenses. Eviter une inscription budgétaire pléthorique dont les réalisations ne représenteraient que 20 % du prévisionnel.

Enfin, les recettes d'ordre en investissement sont évaluées à 312 497.00 €.

B. Une maîtrise nécessaire des dépenses de fonctionnement

1) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs, les cotisations diverses.

Comme pour les autres postes de dépenses, les services poursuivront une veille et une gestion optimale de ces lignes de crédits.

La plus grande partie des dépenses de fonctionnement devront être intégrée dans les différents programmes d'actions à l'exception des dépenses récurrentes.

2) Les charges de personnel

En 2022, le Service des Ressources Humaines s'efforcera de poursuivre la mise en application du plan d'actions de l'audit socio-organisationnel.

a) Mise en œuvre de l'audit socio-organisationnel

- ✓ Révision nécessaire de l'organigramme afin de le rendre plus fonctionnel aux besoins des différentes directions ;
- ✓ Finalisation des fiches de poste pour tous les agents du PNRM ;
- ✓ Entretiens professionnels à mener sur la partie « objectifs » uniquement d'avril à juin 2022 puis entretiens professionnels complets d'octobre à décembre 2022 ;
- ✓ Plan de formation à établir qui sera adapté aux objectifs de la politique de développement du PNRM ;
- ✓ Délibérer sur le Compte Personnel de Formation et son enveloppe allouée ;

- ✓ Révision du Régime Indemnitare : enveloppe prévisionnelle de 25 000.00 € ;
- ✓ Accès à l'emploi de titulaire des emplois dits « précaires » à compter du 1^{er} mars 2022 : 11 agents pour une enveloppe prévisionnelle de 105 000.00 € ;
- ✓ Accompagnement social des agents en partenariat avec le CDG972 ;
- ✓ Acter les Lignes Directrices de Gestion ;
- ✓ Mettre en place les élections professionnelles ;
- ✓ Mettre en place le protocole de télétravail hors Plan de Continuité des Activités en période COVID-19 ;
- ✓ Mise à jour du livret d'accueil de l'agent ;
- ✓ Rédaction du Document Unique ;
- ✓ L'amélioration des outils du SIRH va se poursuivre par la mise en place du coffre-fort numérique.

La Déclaration Sociale Nominative est en phase opérationnelle à compter du 01/01/2022. Une prestation de contrôle auprès de l'éditeur du SIRH pourra être demandée.

b) Evolution des effectifs et de la masse salariale

La masse salariale qui était de 4 472 872.15 € en 2021 restera constante en 2022. Elle prendra en compte le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) :

- ✓ **Glissement** : avancement de grades et promotion interne. La finalisation des Lignes Directrices de Gestion est impérative pour permettre les avancements de grade. Pour la promotion interne, le PNRM a contractualisé avec le CDG972.
- ✓ **Vieillesse** : avancement d'échelon. Seront pris en compte les décrets du 22 et 24 décembre 2021 portant sur le reclassement, l'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle voire d'un avancement d'échelon aux agents de catégorie C ;
 - Avancement d'échelon : 22 agents
 - Reclassement et bonification indiciaire : 5 agents
 - Bonification indiciaire : 4 agents
 - Bonification et avancement d'échelon : 1 agent
- ✓ **Technicité** : titularisations des agents suite à réussite à concours ou examens professionnels
 - 2 postes d'attaché territorial (réussite au concours session 2021)

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre le projet politique décrit ci-dessus, plusieurs ouvertures de postes sont envisagées :

- ✓ En matière d'aménagement et de gestion de sites :
 - Un cadre de catégorie A pour renforcer nos actions en matière de « grands projets » afin de contribuer au renforcement de l'attractivité du territoire.
- ✓ En matière de biodiversité :
 - Catégorie A : Responsable du service urbanisme et paysage ;
 - Catégorie A : Directeur de l'Animation Territoriale, de l'Education à l'Environnement et à la Culture ;
 - Catégorie A : Chargé de mission développement Culturel Chargé de mission UNESCO – Scientifique ;
 - Catégorie A : Chargé de mission Atlas de la biodiversité communale ;
 - Catégorie C : Gardien de l'environnement – Réserve Marine du Prêcheur.
- ✓ En matière d'animation du territoire :
 - Catégorie B : Chargé de mission transition énergétique ;
 - Catégorie B : Chargé de mission éducation à l'environnement ;
 - Catégorie C : Anier-muletier ;

- ✓ En matière de développement local
 - Catégorie B : Technicien en charge de l'horticulture ;
 - Catégorie C : agent horticole ;

- ✓ En matière d'administration générale :
 - Catégorie B : en charge des ressources humaines
 - Catégorie B : en appui aux finances
 - Catégorie C : Agent d'entretien polyvalent ;

1) Les charges de gestion courante

Elles intégreront les indemnités aux élus et les subventions versées notamment celle à l'Association des Amis du PNRM pour un montant de 150 000.00 € qui est intégrée au programme d'actions.

2) Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles prendront en compte les annulations de recettes issues de rattachements non justifiés pour un montant de 246 187.94 €.

IV. La structure de la dette

En septembre 2011, le PNRM a contracté un emprunt de 750 000.00 € à un taux fixe de 3.69 % sur une durée de 15 ans auprès de la BPCE International et Outre-Mer.

Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû s'élève à 237 500.00 €. Dernière échéance : le 30/09/2026

Le remboursement des annuités 2022 se décompose comme suit :

Échéances	Capital	Intérêts	Total échéance	Capital restant dû
30/03/2022	12 500,00 €	2 190.94 €	14 690.94 €	225 000,00 €
30/06/2022	12 500,00 €	2 075.63 €	14 575.63 €	212 500,00 €
30/09/2022	12 500,00 €	1 960.31 €	14 460.31 €	200 000,00 €
30/12/2022	12 500,00 €	1 845.00 €	14 345.00 €	187 500,00 €
Année 2022	50 000,00 €	8 071.78 €	58 071.88 €	187 500,00 €

L'encours de la dette est peu élevé.

V. L'équilibre financier

Une première approche financière du Budget Primitif 2022 pourrait être simulée comme suit :

Recettes de fonctionnement		BP 2021	BP + BS 2021	CA 2021	Reports 2022	Nouvelles Inscriptions 2022	BP 2022
OO2	Résultat reporté		721 131,37 €			111 770,87 €	111 770,87 €
13	Atténuation de charges	9 000,00 €	11 000,00 €	18 731,63 €		20 000,00 €	20 000,00 €
70	Produits des services	49 000,46 €	3 093,00 €	1 810,80 €		62 435,80 €	62 435,80 €
74	Dotations et participations	8 407 822,70 €	8 288 249,05 €	6 719 185,98 €	682 304,80 €	10 120 187,01 €	10 802 491,81 €
75	Autres produits de gestion courante	9,84 €	6,92 €	2 693,47 €		11,52 €	11,52 €
77	Produits exceptionnels	12 892,00 €	12 431,84 €	17 209,06 €			
O42	Recettes d'ordre	133 275,00 €	2 220 487,82 €	2 219 273,73 €		398 100,00 €	398 100,00 €
	Total	8 612 000,00 €	11 256 400,00 €	8 978 904,67 €	682 304,80 €	10 712 505,20 €	11 394 810,00 €
	Programmes d'actions	3 949 788,00 €	4 283 531,35 €	2 713 186,08 €	682 304,80 €	6 023 510,11 €	6 705 814,91 €
	ADM	4 662 212,00 €	6 972 868,65 €	6 265 718,59 €		4 688 995,09 €	4 688 995,09 €
	Total	8 612 000,00 €	11 256 400,00 €	8 978 904,67 €	682 304,80 €	10 712 505,20 €	11 394 810,00 €

Dépenses de fonctionnement		BP 2021	BP + BS 2021	CA 2021	Reports 2022	Nouvelles Inscriptions 2022	BP 2022
O11	Charges à caractère général	3 159 976,15 €	3 466 438,19 €	2 505 630,00 €	622 104,02 €	5 479 344,11 €	6 101 448,13 €
O12	Charges de personnel	4 476 826,00 €	4 477 228,70 €	4 472 872,15 €	2 075,04 €	4 399 199,96 €	4 401 275,00 €
65	Autres charges de gestion courante	311 810,06 €	381 892,97 €	326 064,39 €	25 000,00 €	275 810,16 €	300 810,16 €
66	Charges financières	9 920,00 €	9 920,00 €	9 916,88 €		8 100,00 €	8 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	12 000,00 €	211 418,06 €	178 921,13 €		246 187,94 €	246 187,94 €
O40	Opérations d'ordre	183 275,00 €	2 095 377,82 €	2 094 860,62 €		312 497,00 €	312 497,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	217 566,00 €	614 124,26 €			24 491,77 €	24 491,77 €
O22	Dépenses imprévues	240 626,79 €					
	Total	8 612 000,00 €	11 256 400,00 €	9 588 265,17 €	649 179,06 €	10 745 630,94 €	11 394 810,00 €
	Programmes d'actions	2 766 759,00 €	3 769 481,45 €	2 402 290,07 €	558 290,94 €	5 640 784,60 €	6 199 075,54 €
	ADM	5 845 241,00 €	7 486 918,55 €	7 185 975,10 €	90 888,12 €	5 104 846,34 €	5 195 734,46 €
	Total	8 612 000,00 €	11 256 400,00 €	9 588 265,17 €	649 179,06 €	10 745 630,94 €	11 394 810,00 €

Recettes d'investissement		BP 2021	BP + BS 2021	CA 2021	Reports 2022	Nouvelles Inscriptions 2022	BP 2022
001	Report solde d'exécution		3 057 302,54 €			3 775 878,88 €	3 775 878,88 €
O21	Virement à la section de fonctionnement	217 566,00 €	614 124,26 €			24 491,77 €	24 491,77 €
O40	Opérations d'ordre - Amortissements - 040	183 275,00 €	2 095 377,82 €	2 094 860,62 €		312 497,00 €	312 497,00 €
O41	Opération d'ordre patrimonial - 041		8 200,00 €	8 114,72 €			
10	Dotations, fonds divers et réserves		15 708,00 €	15 708,00 €			
13	Subventions d'investissement	2 212 584,00 €	3 551 807,94 €	1 393 200,26 €	1 318 882,48 €	2 424 926,56 €	3 743 809,04 €
23	Immobilisations en cours	200 000,00 €	47 479,44 €			99 923,31 €	99 923,31 €
	Total	2 813 425,00 €	9 390 000,00 €	3 511 883,60 €	1 318 882,48 €	6 637 717,52 €	7 956 600,00 €
	Programmes d'actions	2 430 150,00 €	4 165 932,20 €	1 393 200,26 €	1 318 882,48 €	2 449 418,33 €	3 768 300,81 €
	ADM	383 275,00 €	5 224 067,80 €	2 118 683,34 €		4 188 299,19 €	4 188 299,19 €
	Total	2 813 425,00 €	9 390 000,00 €	3 511 883,60 €	1 318 882,48 €	6 637 717,52 €	7 956 600,00 €

Dépenses d'investissement		BP 2021	BP + BS 2021	CA 2021	Reports 2022	Nouvelles Inscriptions 2022	BP 2022
13	Subvention d'investissement		108 976,41 €			108 976,41 €	108 976,41 €
16	Emprunt	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	339 648,00 €	769 445,83 €	156 290,56 €	96 817,98 €	732 426,26 €	829 244,24 €
21	Immobilisations corporelles	2 090 502,00 €	6 185 410,50 €	359 628,25 €	364 128,81 €	6 106 227,23 €	6 470 356,04 €
23	Immobilisations en cours	200 000,00 €	47 479,44 €			99 923,31 €	99 923,31 €
O40	Opérations d'ordre - 040	133 275,00 €	2 220 487,82 €	2 219 273,73 €		398 100,00 €	398 100,00 €
O41	Opérations d'ordre patrimonial - 041		8 200,00 €	8 114,72 €			
	Total	2 813 425,00 €	9 390 000,00 €	2 793 307,26 €	460 946,79 €	7 495 653,21 €	7 956 600,00 €
	Programmes d'actions	2 430 150,00 €	3 067 407,80 €	515 918,81 €	460 567,04 €	4 204 677,30 €	4 665 244,34 €
	ADM	383 275,00 €	6 322 592,20 €	2 277 388,45 €	379,75 €	3 290 975,91 €	3 291 355,66 €
	Total	2 813 425,00 €	9 390 000,00 €	2 793 307,26 €	460 946,79 €	7 495 653,21 €	7 956 600,00 €

LES PERSPECTIVES 2022 – BUDGET ANNEXE

Pour 2022, les actions du Budget Annexe CFME s'articuleront autour de la fin de trois Chantiers d'Insertion répondant ainsi à l'axe 1 de la Charte :

AXE 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique

- ✓ Chantier Territorial Fleurissement des centres bourg des communes de la Martinique ;
- ✓ ACI Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels ;
- ✓ ACI Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels ;

En raison de la crise sanitaire en 2020 et qui a perduré en 2021, il a été demandé une prolongation de délai du Chantier Territorial et les deux chantiers d'insertion. Les chantiers vont donc se poursuivre sur 2022.

Ces différents chantiers donnent des compétences spécifiques à des martiniquais en difficulté professionnelle, leur permettant à terme de devenir des techniciens référents dans leur domaine respectif.

I. Reprise de la Gestion 2021

Le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe CFME prendra en compte l'intégration des résultats de la gestion 2021.

Section	Résultat Budget Annexe CFME - Année 2021						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2021	Résultat 2020	Résultat de clôture 2021
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	2 144 202,00 €	1 595 849,72 €	2 144 202,00 €	1 618 164,16 €	22 314,44 €	42 139,60 €	64 454,04 €
Investissement	178 251,00 €	24 905,05 €	178 251,00 €	54 316,54 €	29 411,49 €	104 733,22 €	134 144,71 €
Total cumulé	2 322 453,00 €	1 620 754,77 €	2 322 453,00 €	1 672 480,70 €	51 725,93 €	146 872,82 €	198 598,75 €

L'affectation des résultats de la gestion 2021 s'établit comme suit :

- ✓ Résultat de fonctionnement au 002 : excédent de 64 454,04 €
- ✓ Excédent d'investissement au 001 : ressource de 134 144,71 €

Outre l'intégration des résultats 2021 au Budget Primitif 2022, seront également versés les reports 2022 comme suit uniquement en investissement :

Section	Reports 2022 - CFME	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Investissement	69 113,91 €	19 200,00 €
Total cumulé	69 113,91 €	19 200,00 €

II. Présentation du Budget Primitif 2022

A. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels

L'ACI « Espèces végétales invasives » a été mis en place le 20 juillet 2020 et devait se terminer le 20 juillet 2022.

Mais par délibération n° 21-65 en date du 20 décembre 2021, le Comité Syndical s'est prononcé pour une prolongation du chantier d'insertion jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour cet Atelier, il s'agit de poursuivre l'élimination des espèces invasives les plus menaçantes pour la biodiversité et les remplacer par des espèces identitaires en fonction du site traité.

Les introductions d'espèces végétales dans les milieux naturels sont, en Martinique comme ailleurs, en constante augmentation.

Ces introductions d'espèces végétales sont considérées comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction et la fragmentation des habitats.

Les espèces introduites se propagent de proche en proche jusqu'à occuper la totalité des habitats qui leur sont accessibles, jusqu'à la totalité d'une aire géographique donnée. C'est pourquoi, il y a urgence à intervenir.

Ce projet participe donc à la sauvegarde de l'exceptionnelle biodiversité de la Martinique, dont l'objectif ultime est d'éliminer les espèces végétales invasives.

Notons qu'il répond à l'engagement pris auprès des instances du Comité National des Biens Français, pour la présentation du projet martiniquais au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Nombre d'ACI : 11 participants et 1 encadrant technique

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2020	2021	2022
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes	105 168,96 €	194 705,68 €	119 376,04 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	21 690,84 €	55 309,16 €	69 000,00 €
C.T.M./ FSE	7477	Subvention FSE	93 539,95 €	99 533,92 €	110 081,29 €
PNRM	002	RESULTATS 2021			8 303,10 €
TOTAL FONCTIONNEMENT PAR ANNEE			220 399,75 €	349 548,76 €	306 760,43 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			876 708,94 €		
INVESTISSEMENT					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2020	2021	2022
ETAT / ASP	1311	Subvention FDI FDS (pour achat véhicule)		23 000,00 €	9 200,00 €
PNRM	001	Excédent d'exploitation 2021			52 926,98 €
TOTAL INVESTISSEMENT PAR ANNEE				23 000,00 €	62 126,98 €
TOTAL INVESTISSEMENT			85 126,98 €		
TOTAL DE L'ACTION DE 2020 - 2021 -2022			961 835,92 €		

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2022	BP 2022
Sauvegarde espèces végétales	306 770,43 €	306 770,43 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2022	BP 2022
Sauvegarde espèces végétales	62 126,98 €	62 126,98 €

B.Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels

L'ACI « Espèces animales invasives » a été mis en place le 7 septembre 2020 et devait se terminer en septembre 2022.

Mais par délibération n° 21-66 en date du 20 décembre 2021, le Comité Syndical s'est prononcé pour une prolongation du chantier d'insertion jusqu'au 31 décembre 2022.

Il s'agit de poursuivre l'intervention sur le territoire du PNRM pour capturer, transporter et détruire les espèces visées par l'arrêté n° 2013189-0013 du 06 juillet 2013. Il convient de prévenir les dommages importants susceptibles d'être provoqués par les espèces exotiques à la faune indigène en Martinique, en particulier les risques de prédation et de compétition interspécifique avec les espèces de reptiles, d'arthropodes d'oiseaux ou de mammifères endémiques et/ ou menacées.

Les espèces qui, suite à des activités humaines qu'elles soient intentionnelles ou pas, ont été déplacées vers des régions où elles ne vivent pas naturellement, sont dites « espèces introduites » ou « espèces exotiques ». Selon l'évaluation de leurs impacts, elles sont classées comme « invasives ».

Nombre d'ACI : 10 participants et 1 encadrant technique

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2020	2021	2022
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes	70 112,64 €	194 705,68 €	119 376,04 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	36 872,72 €	40 127,28 €	69 000,00 €
C.T.M./ FSE	7477	Subvention FSE	128 463,55 €	132 706,50 €	80 173,21 €
TOTAL FONCTIONNEMENT PAR ANNEE			235 448,91 €	367 539,46 €	268 549,25 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			871 537,62 €		
INVESTISSEMENT					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2020	2021	2022
ETAT / ASP	1311	Subvention FDI-FDS (achat véhicule)		20 000,00 €	10 000,00 €
PNRM	001	Excédent d'exploitation 2021			50 986,93 €
TOTAL INVESTISSEMENT PAR ANNEE				20 000,00 €	60 986,93 €
TOTAL INVESTISSEMENT			80 986,93 €		
TOTAL DE L'ACTION DE 2020 - 2021 -2022			952 524,55 €		

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2022	BP 2022
Sauvegarde espèces animales	268 559,25 €	268 559,25 €
Total	938 840,00 €	938 840,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2022	BP 2022
Sauvegarde espèces animales	60 986,93 €	60 986,93 €

C. Chantier Territorial « Fleurissement des Centres Bourg »

Le chantier territorial pour le fleurissement des centres-bourg des communes de la Martinique a vu le jour le 12 janvier 2021 et devait prendre fin au 31 décembre 2021.

Mais par délibération n° 21-67 en date du 20 décembre 2021, le Comité Syndical s'est prononcé pour une prolongation du chantier territorial jusqu'au 30 avril 2022 permettant ainsi de respecter le cahier des charges de fleurissement.

L'orientation proposée pour les projets de fleurissement des centres-bourg communaux, s'appuie sur une recherche identitaire de chaque commune après validation du projet par l'édilité de la commune, dans le strict respect de l'enveloppe financière dédiée pour l'achat des matières d'œuvre de l'opération.

Ce chantier accueille 12 bénéficiaires, 1 encadrant technique et 1 architecte paysager.

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2020	2021	2022
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	29 999,16 €	168 107,92 €	
C.T.M./ FSE	7477	Subvention FSE	- €	201 729,52 €	302 594,29 €
TOTAL FONCTIONNEMENT PAR ANNEE			29 999,16 €	369 837,44 €	302 594,29 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			702 430,89 €		
INVESTISSEMENT					
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2020	2021	2022
ETAT / ASP	1311	Subvention FDI-FDS (achat véhicule)			
PNRM	001	Excédent d'exploitation 2021			30 230,80 €
TOTAL INVESTISSEMENT PAR ANNEE					30 230,80 €
TOTAL INVESTISSEMENT			30 230,80 €		
TOTAL DE L'ACTION DE 2020 - 2021 - 2022			732 661,69 €		

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2022	BP 2022
Fleurissement Centre Bourg	302 599,03 €	302 599,03 €
Total	938 840,00 €	938 840,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2022	BP 2022
Fleurissement Centre Bourg	30 230,80 €	30 230,80 €

D.CFME

Ce poste financier CFME permet les inscriptions budgétaires nécessaires à certaines dépenses réelles et dépenses d'ordre ne pouvant pas ou plus être affectées comptablement à un Chantier d'insertion en cours.

Le résultat 2021 est en partie affecté à ce poste CFME pour un montant de 56 150,94 €.

Sont également pris en compte les éléments suivants :

- ✓ Contentieux avec un agent : 20 000 € ;
- ✓ Etude label qualité CFME : 7 000 € ;
- ✓ Cotisations annuelles organismes d'insertion : URSIEA et Chantier Ecole ;
- ✓ Frais d'insertion marchés publics.

L'inscription budgétaire des amortissements 2022 est de 32 911.29 € et concerne les ACI Littoral, Berges, Economie Circulaire, Espèces animales invasives et Fleurissement (voir annexe).
 Est également inscrit sur la ligne CFME, la quote part de subvention transférée au résultat pour la reprise de deux subventions versées en 2021 :

Désignation	Nature comptable	Durée	Montant Initial	Amortissement de l'exercice	Valeur à la clôture
FDI - FDS - ACI Animal - Véhicule	1311	5 ans	10 000.00 €	2 000.00 €	8 000.00 €
FDI-FDS - ACI Végétales - Véhicule	1311	5 ans	13 800.00 €	2 760.00 €	11 040.00 €
Total des amortissements des subventions			23 800.00 €	4 760.00 €	19 040.00 €

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2022	BP 2022
CFME	60 911,29 €	60 911,29 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2022	BP 2022
CFME	32 911,29 €	32 911,29 €

E. EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET CFME 2022

	Dépenses de fonctionnement				
	Total Général	CFME	EVI	EAI	CT Fleurissement
	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Charges à caractère général	195 104,16 €	28 000,00 €	56 760,43 €	25 353,35 €	84 990,38 €
Charges de personnel	630 796,90 €		250 000,00 €	243 196,90 €	137 600,00 €
Charges de gestion courantes	27,65 €		10,00 €	9,00 €	8,65 €
Charges exceptionnelles	80 000,00 €				80 000,00 €
Dépenses d'ordre	32 911,29 €	32 911,29 €			
Total	938 840,00 €	60 911,29 €	306 770,43 €	268 559,25 €	302 599,03 €

	Recettes de fonctionnement				
	Total Général	CFME	EVI	EAI	CT Fleurissement
	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
ASP	238 752,08 €		119 376,04 €	119 376,04 €	
CTM	138 000,00 €		69 000,00 €	69 000,00 €	
FSE	492 848,79 €		110 081,29 €	80 173,21 €	302 594,29 €
Produits de gestion courante	24,74 €		10,00 €	10,00 €	4,74 €
Produits exceptionnels	0,35 €	0,35 €			
Opérations d'ordre - Quote-part	4 760,00 €	4 760,00 €			
Résultat 002	64 454,04 €	56 150,94 €	8 303,10 €		
Total	938 840,00 €	60 911,29 €	306 770,43 €	268 559,25 €	302 599,03 €

	Dépenses d'investissement				
	Total Général	CFME	EVI	EAI	CT Fleurissement
	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Aménagements divers	24 000,00 €	20 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Matériel transport	70 398,00 €		35 199,00 €	35 199,00 €	
Matériel de bureau et matériel informatique	11 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	
Autres immobilisations corporelles	76 098,00 €	5 151,29 €	20 927,98 €	19 787,93 €	30 230,80 €
Dépenses d'ordre - Quote-part subvention investissement	4 760,00 €	4 760,00 €			
Total	186 256,00 €	32 911,29 €	62 126,98 €	60 986,93 €	30 230,80 €

	Recettes d'investissement				
	Total Général	CFME	EVI	EAI	CT Fleurissement
	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Etat	19 200,00 €		9 200,00 €	10 000,00 €	
Recettes d'ordre	32 911,29 €	32 911,29 €			
Solde d'exécution 001	134 144,71 €		52 926,98 €	50 986,93 €	30 230,80 €
Total	186 256,00 €	32 911,29 €	62 126,98 €	60 986,93 €	30 230,80 €

Le montant total prévisionnel à retenir pour le Budget Primitif du Budget Annexe CFME est de **1 125 096.00 €** pour un effectif global de **49 bénéficiaires, 4 encadrants technique et 1 architecte paysager.**

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2022	BP 2022
CFME	60 911,29 €	60 911,29 €
Sauvegarde espèces végétales	306 770,43 €	306 770,43 €
Sauvegarde espèces animales	268 559,25 €	268 559,25 €
Fleurissement Centre Bourg	302 599,03 €	302 599,03 €
Total	938 840,00 €	938 840,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2022	BP 2022
CFME	32 911,29 €	32 911,29 €
Sauvegarde espèces végétales	62 126,98 €	62 126,98 €
Sauvegarde espèces animales	60 986,93 €	60 986,93 €
Fleurissement Centre Bourg	30 230,80 €	30 230,80 €
Total	186 256,00 €	186 256,00 €

	1 125 096,00 €	1 125 096,00 €
--	-----------------------	-----------------------